Dossier pédagogique

Introduction

Pédagogie de la liberté d'expression

Nous n'avons pas à rappeler à quel point le travail des enseignants, des éducateurs, des animateurs contribue à cimenter le socle commun d'une société démocratique et laïque. Ce travail passe par une approche rationnelle, par une éducation orientée vers l'émancipation et la liberté et une formation à la pensée critique. Nos associations ont pour objectif des les y aider.

Les attentats contre Charlie Hebdo, à l'Hyper Cacher et à Copenhague ont relancé un vif débat citoyen au sujet de la liberté d'expression. Entre-Vues et Laïcité Brabant wallon ont voulu mettre à votre disposition des outils pédagogiques qui permettent une meilleure compréhension de cette dramatique actualité et facilitent le dialogue avec les jeunes et moins jeunes, en classe ou ailleurs.

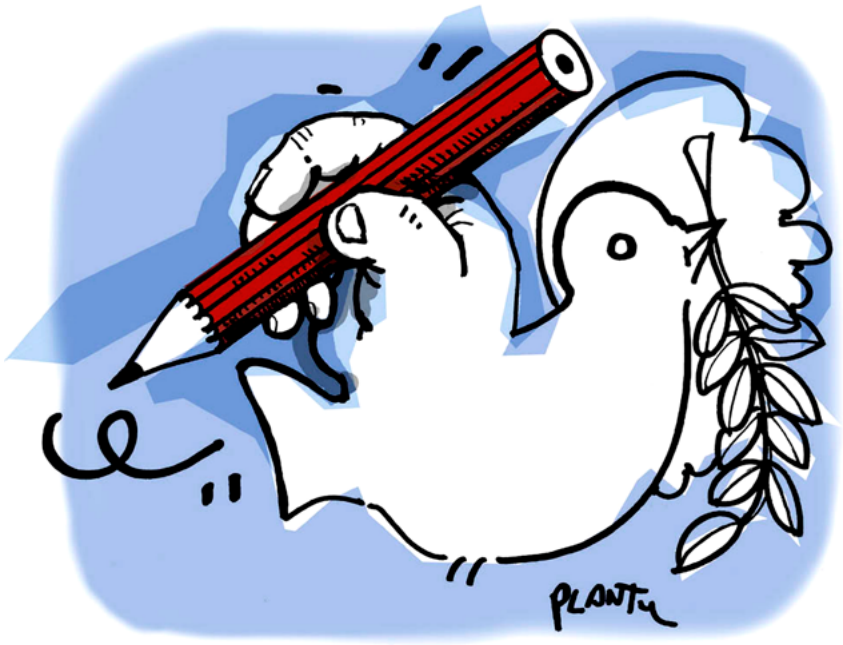

© Plantu, 2015

Deux documents ont été élaborés : un dossier pédagogique complet et détaillé, et une foire aux questions (FAQ) certes non exhaustive mais concrète.

Le dossier pédagogique aborde en cinq axes les contours de la liberté d'expression et d'opinion, du cas complexe de l'humour, du rapport entre croyance et savoir, de la tolérance et des valeurs laïques.

La FAQ offre un accès rapide à de courtes questions/réponses concrètes, principalement des définitions factuelles permettant de circonscrire les limites d'un débat, notamment en situant les repères législatifs. Elles peuvent faire l'objet de davantage de recherches si l'envie et le besoin s'en font ressentir.

Dossier pédagogique

Ces deux outils complémentaires se répondent en échos, et des liens renvoient de l'un à l'autre. Une bibliographie d'orientation permettra aux lecteurs d'approfondir certains aspects si nécessaire. »

Nous espérons que ces dispositifs d'animation aideront à jeter les bases d'un dialogue constructif, serein et... éclairé.

Auteure du dossier pédagogique : **Sonia Huwart** (psychopédagogue)
Auteur de la FAQ : **Thibault Luycx**
Graphisme : **Louise Laurent** et **Fabienne Loodts**
Entre-vues **www.entre-vues.net**
Nous remercions Plantu qui nous a offert les droits de reproduction de son dessin

FÉDÉRATION
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Dossier pédagogique

Sommaire

AVANT DE COMMENCER 4

POUR RÉAGIR À L'IMPROVISTE… 4

1. CROIRE ET SAVOIR

Ce que nous *croyons* et ce que nous *savons* 6
Croire et douter : *Croire que* c'est du doute et *croire en* c'est de la foi 8
« *Dieu existe* » *ou* « *Dieu n'existe pas* » *:* un fait ? une opinion ? un sentiment ? 11

2. RIRE ET HUMOUR

Peut-on rire de tout ? 14
La caricature de presse 16
L'humour et la religion : au risque du sacrilège ? 19

3. LIBERTÉS D'OPINION ET D'EXPRESSION

Les fondements historiques 23
La liberté d'expression, au cœur du travail des journalistes 24
La liberté d'expression à l'égard de la politique et de ses représentants 24
Les caricaturistes, *fantassins de la démocratie* partout dans le monde 25
Les atteintes autoritaires à la liberté d'expression 26
Les limites démocratiques à la liberté d'expression : justes ou injustes ? 27
La loi : lois civiles / règles religieuses : quelle compatibilité ? 30
Créer une caricature en classe 35

4. LA « TOLÉRANCE »

La tolérance et moi 36
Clarifier la notion de « tolérance » 37
Aborder l'intolérance 38
Concevoir et choisir des limites à la tolérance 39

5. LA LAÏCITÉ

Qu'est-ce que la laïcité ? 42
La laïcité avec les Lumières 42
Réflexions pour la laïcité d'aujourd'hui 45

Ce pictogramme vous signale qu'un lien hypertexte vous renvoie vers une FAQ répertoriant les informations factuelles qui pourraient vous être utile tout au long de l'animation.

entre-vues

Laïcité BRABANT WALLON
Générations liberté

Dossier pédagogique

Avant de commencer

Il est fondamental, pour toute séquence mettant en jeu les représentations, d'amener des règles :

- Que les élèves soient libres de poser des avis personnels et sans engagement de leur part.
- Que ni l'enseignant, ni les pairs n'en tirent de conclusion, ne s'en catégorisent mutuellement.
- Qu'on insistera sur le fait que lorsque l'on exprime une opinion, il s'agit de se situer « ici et maintenant », de surcroît dans un contexte particulier qui trouble émotionnellement. Que nul ne peut préjuger de ce que sera l'évolution future de la pensée de chacun.
- Que tout enseignant doit conserver une attitude neutre et bienveillante et exiger la même empathie, ou pour le moins tolérance, de la part des participants dans leurs commentaires spontanés.

Pour réagir à l'improviste

Transformer une discussion sensible impromptue en un questionnement.
(Cette méthode peut servir de variante à la « cueillette de questions » classique en atelier philo.)

Tout enseignant doit parfois faire face à la gestion d'une discussion sensible entre élèves. Quand une discussion tendue passe du couloir à la classe, quand certains se sentent plus impliqués et que cela tourne à l'animosité, quand des préjugés attisent les susceptibilités…
Et quand l'actualité, comme autour de « Charlie », charrie une forte émotion et que les adolescents s'y engouffrent avec révolte ou angoisse.
À ces moments, le prof peut se sentir coincé dans un dilemme : Soit il encourage la prise de parole mais la communication peut alors devenir encore plus véhémente. Soit à vouloir jouer modérateur il risque de fermer la question, de figer les prises de positions.

L'objectif essentiel sera alors, au-delà du contenu, au niveau des compétences :

- être capable de se questionner avant d'affirmer ce qu'on prend pour des vérités,
- mieux formuler ses questions,
- réfléchir en collaboration, même si on a des réponses « déjà-là » différentes,
- considérer que le questionnement est souvent plus riche que l'affrontement de réponses.

…nous dirons à quelqu'un qu'il répond trop rapidement ou trop systématiquement, lorsque ce type de réponse relève en effet de l'impulsivité, du souhait de se défendre, du besoin de vanter ou de protéger son image, c'est-à-dire de la crainte et du désir plutôt que de la réflexion. Il s'agit d'avoir raison plutôt que de raisonner au sens propre du terme. La précipitation ira de pair avec la

Dossier pédagogique

*fragilité ou le vide du contenu, le discours prendra une forme plutôt rhétorique, échange éristique où prédomineront la chicane et la sophistique, la pauvreté ou la bassesse des arguments. En général, lorsque ce type de discussion se poursuit pendant un minimum de temps, on assiste à une montée en puissance des émotions négatives : irritation, colère, agressivité, car il y a trop à perdre et à gagner**.

Questionner en « mur du silence » :

« Nos réponses contiennent des questions. Il est souvent plus intéressant d'aller chercher quelles questions intéressantes se cachent derrière les affirmations : faisons le test ! »

- Le thème sensible au centre du tableau, les élèves viennent silencieusement inscrire des questions. La coopération se fait silencieusement : quand on est inspiré par une question, on peut inscrire la sienne, proche ou contradictoire, tout près, quand on pense qu'une question en contient une autre, on peut formuler celle-la, interroger les présupposés…
- Ensuite, la lecture par l'enseignant permettra de lier, préciser, grouper collectivement. (Un groupe de questions peut être choisi puis discuté collectivement en atelier philo ou en débat régulé. Ce choix peut aussi donner lieu à une écriture personnelle qui sera lue ou non collectivement.)

Questionner en coopération et par écrit :

Cette méthode permet également un questionnement plus calme et maîtrisé. Elle peut être appliquée à partir d'un thème, à partir d'un texte lu, à partir d'une description courte de faits…

- Les élèves sont répartis en groupes, chaque groupe (où des rôles sont répartis : secrétaire, responsable du temps, animateur…) dispose d'une feuille d'une couleur particulière et, en un temps limité, inscrit sa première *averse de questions*. Il est conseillé de commencer par écrire en laissant des espaces entre les lignes pour que les suivants puissent s'y intégrer.
- Ces feuilles complétées circulent, en rotation, pour aller chacune dans chaque groupe. À chaque couleur, les élèves lisent attentivement les questions des autres. Ils y saisissent des idées nouvelles (pas la peine de poser des questions qu'on sait déjà écrites sur une autre feuille, il s'agit d'avancer), ils y ajoutent et intercalent des questions supplémentaires ou des nuances.
- Un inventaire puis un classement (regroupement de toutes les questions qui ont trait à …, à …) permet de former des groupes *experts* de tel ou tel groupe de questions. Ces groupes-experts rédigent chacun un sous-ensemble de questions philosophiques mieux formulées.

(Les questions d'information peuvent constituer un sous-ensemble menant à des recherches. Une des questions à visée philosophique pourra être traitée en atelier.)

*Oscar Brenifier et Isabelle Millon, Sagesse des contes zen, exercices philosophiques, Éd. Eyrolles, 2014, pp. 14-15

entre-vues

Laïcité BRABANT WALLON
Générations liberté

Dossier pédagogique

1. Croire et savoir

1.1. Ce que nous croyons et ce que nous savons

Construire la notion de DOUTE

Mur du silence

Utiliser les notions de *savoir* et de *croire* « déjà-là » pour évoquer des croyances et savoirs personnels

Autour d'un tableau à double entrée déjà structuré :
- Les élèves complètent d'abord un tableau personnel.
- Ils viennent ensuite inscrire certaines de leurs propositions (on demandera de privilégier une bonne diversité collective). Par exemple :

Je crois	Je sais
en une réincarnation – que cet exercice est intéressant – que je peux faire confiance à X – en mes capacités – que je suis amoureux –…	*que je mourrai un jour – que 2+2 font 4 – que je peux faire confiance à Y – que l'aube se lèvera demain – que l'hiver sera froid – qu'il est 10h20 – …*
Je ne crois pas	**Je ne sais pas**
en une vie après la mort – en l'homme – en l'horoscope – que j'aurai fini à temps – ce que dit le journal – …	*si Dieu existe – quand je mourrai – pourquoi Z est absent – si je l'aime – …*

- Constater que des exemples *je sais* d'un tel sont des *je crois* d'un autre : le doute est relatif à la personne.
- Caractériser les notions que recouvre *CROIRE* : y distinguer *DOUTE - FOI - CONFIANCE*
- On peut partir d'un approfondissement individuel : chacun classe ses propres *croire* (ou *ne pas croire*), puis propose un classement au tableau collectif. On définit collectivement à partir de là, à l'aide de dictionnaires.
- Observer et discuter de superpositions et de nuances, de différences de perception.
  - **CROIRE dans le « doute »** : Croire que… c'est *considérer comme vraisemblable ou probable, …* Selon l'intensité du doute, on dira : *estimer, juger, penser, supposer* ou même *se figurer, imaginer* (termes selon Le Robert)
  Le doute peut être plus ou moins marqué, de l'hypothèse à la conviction.
  - **CROIRE dans la « foi »** : *Croire une chose comme l'évangile, comme un article de foi, croire fermement* (Littré) *tenir pour vrai et véritable, donner son plein assentiment* (Robert).
  « Croire » dans le sens d'une foi est prendre pour vrai sans qu'il n'y ait nécessité de preuves. Selon que la foi est plus ou moins comme une vérité : c'est soit une certitude ou évidence, soit une conviction ou une opinion.

FAQ I n°Q11 p. 50

« Qu'est-ce que la liberté de pensée et la liberté de conscience ? »

- CROIRE dans la « confiance » : Dire « je crois (une personne) » c'est tenir cette personne pour **sincère**, crédible, **se fier** à elle.

Exercices d'argumentation

Voir Lecture pour débattre ci-dessous

À partir de croyances anecdotiques :
« Nous croyons tous, parfois sans y penser, en des réalités non démontrées ou que nous n'avons pas pris la peine d'étudier. Par exemple : en l'efficacité d'un produit sur la santé, en l'influence psychologique d'un élément, aux vertus d'un type particulier de thérapie, en une rumeur… »

Les élèves préparent leur liste de « croyances ». Ils en choisissent une et en prévoient une première argumentation.

en jeu de rôle :

Par deux volontaires à la fois, devant la classe :

« Essayez de persuader l'autre de l'existence d'un fait que vous ne pouvez pas démontrer mais en quoi vous croyez (par exemple : l'efficacité d'un produit, une rumeur…) »

Après quelques essais, mettre en évidence ce qu'on a appris.

Éventuellement, analyser : « Quelles sont les stratégies de persuasion mises en œuvre* » ?

Évocations personnelles

Observer intuitivement comme le doute est très partagé, qu'il est souvent désagréable mais qu'il fait réfléchir et avancer…

Cercle de parole** sur le doute :

Je suis dans le doute à propos d'une question…

Introduction
L'enseignant énonce le thème et le paraphrase :
Certaines questions nous laissent dubitatifs. Cela peut concerner des décisions à prendre, quand nous ne savons quelle solution choisir. Cela peut concerner des questions existentielles, quand nous ne savons pas ce qui est vrai ou juste ou bien ou efficace…
Je vous propose d'essayer de décrire une de ces situations de DOUTE où vous vous trouvez (où vous pourriez vous trouver) et de dire vos sensations, vos émotions et vos pensées à ce moment. Ce doute vous est-il désagréable ? Utile ? Intéressant ?

Échange
L'animateur donne son propre témoignage (authentique mais accessible).
Par exemple, il peut évoquer le doute qui le traverse à propos du mariage ou l'adoption par les couples homosexuels. Il peut montrer comment il hésite entre la légalisation ou non de ce droit, ce qu'il en pense comme avantages et comme inconvénients. Il peut se dire tiraillé, il peut montrer comment sa pensée évolue.
Puis il distribue la parole en faisant respecter un bon climat d'écoute. Il suit lui-

*Pour en savoir plus : Thomas Gergely et Adolphe Nysenholc, Information et persuasion : ARGUMENTER, De Boeck Université, 3ème édition, 2007

**Pour la méthodologie des cercles de parole, en lien avec des ateliers-philo : Sur le site internet d'Entre-vues : http://www.entre-vues.net/News/tabid/622/articleType/ArticleView/articleId/463/Pratiquer-le-cercle-ProDAS-en-lien-avec-des-ateliers-philosophiques-par-Sonia-Huwart.aspx

même la règle de non-jugement, il ne questionne pas. Jusqu'à ce que, sans insistance, chaque élève qui souhaitait s'exprimer ait pu le faire.

Intégration cognitive
- *Certaines interventions ont-elles des points communs ? Lesquels ?*
- *Quelles sont les interventions qui diffèrent ?*
- *Qu'avez-vous mieux compris ou appris à partir de ce cercle ?*

Lectures pour débattre

Comprendre qu'il faut argumenter et discuter ce que l'on « croit », que ce n'est pas enfermant mais libérateur : toute pensée ne peut réellement avancer que par l'éthique de la discussion.

La communication est continuellement animée par une argumentation. Même dans l'information, on défend des idées, une vision des choses. (…) présenter un point de vue, plaider pour sa conception des choses, réfuter ce qui pourrait ébranler sa position, nuancer son jugement en corrigeant sa thèse en fonction des objections que l'on découvre en partie justifiées. (…)
Les médias véhiculent continuellement des problèmes à discuter, de la matière qui réclame une prise de position, des questions de société qui exigent une délibération où l'on pèse le pour et le contre avant d'opter pour la solution que l'on estime – en fonction du débat et de l'échange des idées – comme la meilleure.
Discuter, disputer, argumenter, ce n'est pas un exercice d'école; c'est le commerce humain, l'échange entre des consciences, la recherche commune du mieux, la tolérance de la différence non violente, l'exercice de la liberté de pensée et de l'indépendance de jugement; c'est la pratique même de la démocratie. C'est vivre les droits de l'homme. C'est une faculté qui se cultive, et que l'on a intérêt à exercer et à développer le plus tôt possible. (…) Tout humanisme se fonde dans la confrontation pacifique des valeurs. (…)* (Avant-propos)

1.2. Croire et douter : *croire que* c'est du doute et *croire en* c'est de la foi

Intégrer les notions précédentes en faisant la différence entre DOUTE et FOI

Retour au tableau personnel (voir plus haut, mur du silence)

- Inventorier ses propres « je crois que : je doute /je crois en : j'ai la foi » les plus importants.
- Les classer.
  (Cet inventaire doit rester personnel et sera plus productif s'il est complété à plusieurs reprises par la suite)
- Noter, à partir de ces inventaires personnels, des questions qui pourraient intéresser tout autre.

Si le questionnement y touche :
- *Peut-on avoir la foi et pourtant douter ?*
- *Peut-on ne pas avoir la foi et apprendre de croyances ?*
- Comment échanger entre croyances et cultures diverses ?

*Thomas Gergely et Adolphe Nysenholc, Information et persuasion : ARGUMENTER, De Boeck Université, 3ème édition, 2007

Dossier pédagogique

Lecture

Selon sa sensibilité, l'enseignant choisira une lecture qui montre qu'on doit pouvoir laisser la place au doute lorsqu'on est confronté à une autre manière de penser. Cet extrait d'Edgar Morin (dont on peut ne prendre que la 2e partie) permet d'approfondir la notion de commercer avec l'autre.

Nous ne pouvons pas échapper aux mythes. Le problème, pour nous, est de reconnaître dans les mythes, leur *réalité, non* la *réalité. Il est de reconnaître* leur *vérité, et non d'y reconnaître* la *vérité. Il nous faut démythifier les mythes, mais ne pas faire de la démythification un mythe. Nous ne pouvons échapper aux mythes, mais nous pouvons reconnaître leur nature de mythe, et commercer avec eux, à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. Nous ne devons pas croire que nous puissions nous situer au-dessus des mythes. Ce qui entraîne des conséquences. La première conséquence pour moi est que nous devons le respect aux croyances qui nous ont étrangères, y compris à celles qui nous semblent absurdes, ce qui, en retour, nous entraîne à découvrir l'absurdité que comportent nos propres croyances. J'ai raconté ailleurs la « révélation » que j'eus au sommet du Machu-Pichu. Imaginant, là-haut, la vie de ces prêtres, tout entière vouée au culte du Soleil, cette vie m'a semblé soudain aussi évidente et étrange, aussi anormale/normale que celle d'un député du centre-gauche ou d'un professeur d'université.*
Une autre conséquence en découle à mes yeux. C'est d'en finir avec l'ancien athéisme… Je suis et demeure sans Dieu, mais je sais qu'il n'existe pas un point de vue pur de tout mythe ou croyance, d'où l'on puisse considérer avec dédain le mythe et la croyance. L'athée doit découvrir sa croyance – notamment sa croyance en la raison –, son fondement irrationalisable, et commercer avec elle. Et, du coup, nous, néo-athées, nous pouvons demander aux croyants de devenir néo-croyants, c'est-à-dire d'établir un nouveau commerce avec leur(s) Dieu(x).*

Atelier-Philo

Entretenir l'intérêt de l'altérité, le plaisir de l'enrichissement par la diversité…

Par exemple, à partir de la lecture d'Edgar Morin, questionner cet extrait et en discuter une question :

- Pouvoir se sentir proche d'une culture très différente :
  En quoi consistent les différences entre cultures ? Sont-elles seulement des différences de valeurs ? Quelle proximité entre humains peut se former avec une grande distance de valeurs ? Avec une différence de connaissances ? Dans un contexte historique et environnemental différent ?
- Appartenir à une culture :
  Appartient-on à une culture ou nous appartient-elle ? Notre identité culturelle est-elle indispensable ? Dans notre identité culturelle certaines parts sont-elles secondaires (les parts de philosophie, de religion, de mœurs, de traditions, de type de lieu, …) ? Peut-on percevoir objectivement les valeurs réelles de sa propre culture ? Peut-on être d'une culture et en refuser certains aspects importants ?

*Edgar Morin, Pour sortir du XXe siècle, Fernand Nathan 1981, pp. 282-283

Évocations personnelles

Sentir et comprendre que le doute, l'ambivalence et l'évolution, autant chez les adolescents que les adultes, s'ils y réfléchissent, sont en constante évolution. Que le doute est un ingrédient indispensable à la pensée.

Dossier pédagogique

Cercles de parole

> *Quelque chose dans ma culture* (ou *ma philosophie ou ma religion*) *que, à la fois, j'aime et je n'aime pas.* (Ou *Je peux vous parler d'une de mes ambivalences vis-à-vis de ma propre culture…*)

Il faut savoir qu'une **prudence** est utile dans les reformulations éventuelles par l'enseignant : les élèves vont y entendre des sentiments d'appartenance différents des leurs. Ils peuvent craindre de montrer leurs zones de doute.

La règle de non-jugement est indispensable, quel que soit le ton critique ou l'adhésion ou même la perception partiale de l'élève qui s'exprime. Il faut insister dès le départ sur la subjectivité de ces perceptions, sur la limite de cet exercice où il ne s'agit pas d'être objectif mais librement impliqué. Un enseignant qui ne se sent pas prêt à poser clairement toutes ces limites ne choisira pas ce thème pour sa classe.

> *J'ai trouvé dans une culture* (ou *une tradition, une religion*) *très différente de la mienne une pratique ou une idée qui me plaît, ou qui m'attire, ou qui m'intéresse… parce que…*

Après introduction puis échange, l'intégration cognitive peut mener les élèves à expliciter ce qu'ils ont découvert à travers ces cercles. L'enseignant concluant, selon leurs formulations, par exemple :
Que ce soit raisonné ou intuitif ou même émotionnel, il apparait souvent que l'appartenance à une culture comporte des zones d'ambivalence, que ce que chacun explique ou évoque à propos de ses doutes et de ses intérêts forge son identité, que l'identité culturelle, comme les autres parts d'identité, est en évolution permanente.

1.3. Dire « Dieu existe » ou « Dieu n'existe pas » : est-ce exprimer un fait ? une opinion ? un sentiment ?

Exercice – défi

Distinguer intuitivement des faits, des opinions et des sentiments.
Faire l'hypothèse de critères.

« *Faits, Opinions ou Sentiments* ? Différenciez ces trois niveaux »

Affirmation	**Fait ?**	**Opinion ?**	**Sentiment ?**
Dieu existe	Parce que…	Parce que…	Parce que…
Ce film est formidable			
La terre tourne autour du soleil			
Dieu n'existe pas			
Ton pull est sympa			
Nul ne peut caricaturer le Prophète			
L'expression est libre en démocratie			
Je suis Charlie			

Corriger en rassemblant les critères retenus pour chaque catégorie.

Définir

Établir des critères et une formulation pour différencier fait, opinion et sentiment.

Fait (donnée objective)
Cet objet pèse 3 kg / Le ministre a prononcé ces paroles :
Un fait est une information qui peut être perçue, dans des circonstances avérées. Un risque d'erreur existe, il vient du subjectivisme des personnes qui perçoivent, c'est pourquoi il faut recouper l'information. Il provient aussi au niveau des connaissances (les Anciens *voyaient* le Soleil tourner autour de la Terre !)

Le carré de l'hypoténuse est égal à… : Un fait est une connaissance démontrée.

Le risque d'erreur tient à la généralisation abusive, lorsqu'on dit « …toujours », on risque l'erreur.

Opinion (jugement)
On peut rire de tout mais pas avec des racistes parce que cela pourrait être pris à la lettre :
Une opinion est une pensée, une interprétation de faits. Elle devrait donc être argumentée par des observations, des connaissances et/ou des valeurs. Elle devrait être présentée comme un début de raisonnement logique : « *Selon moi…* Je pense que…, parce que… »

Sentiment
J'aime ce tableau / Cette caricature me choque / Ce rite religieux me choque :
Un sentiment peut apparaître comme une opinion, même à la personne qui le dit. Expliciter ses sentiments permet d'en être reconnu, mais cela ne se discute pas et cela n'a pas force d'argumentation. Le même fait peut procurer des sentiments contradictoires. Un même film peut être *agréable* aux uns et *détestable* aux autres. Un rite religieux peut être cher comme il peut mettre mal à l'aise, comme l'égorgement d'un mouton. Une caricature peut apporter du plaisir à certains et en choquer d'autres.

« Face à …, je me sens, je suis … (choqué, réjoui, dégoûté, ému, inquiet…) »

FAQ 1 n°6 p.49

Le racisme n'est pas une opinion mais un délit

Différencier opinion et sentiment qui souvent s'imbriquent

Une opinion peut être sous-tendue par un sentiment
Lorsqu'on est amené à expliciter, à formuler plus complètement une opinion, on va parfois découvrir qu'il y a un sentiment derrière cette idée, que le jugement n'est parfois qu'une rationalisation à postériori de ce que l'on ressent à priori.

Comme quand on défend une opinion d'extrême droite parce qu'on « se sent » en insécurité, quand on trouve juste une norme religieuse parce qu'elle nous rassure…

L'apprentissage est alors d'assumer le sentiment personnel en tant que tel plutôt que d'essayer de convaincre, comprendre que c'est bon pour soi mais que ce n'est pas universalisable.

Un sentiment peut être sous-tendu par une opinion
En revanche, lorsqu'on explicite un sentiment on peut découvrir qu'il y a derrière une opinion, parfois inconsciente, parfois ancrée par l'éducation et qu'il serait bon de raisonner.

Comme quand on *n'aime pas* un film parce que certaines idées ou valeurs empêchent d'accepter la démarche du réalisateur, quand on est *choqué* par des caricatures.

L'apprentissage est alors de réfléchir en amont, d'argumenter dans un sens universalisable.

Appliquer

Les élèves, en équipe, construisent un tableau avec des séries analogues à distinguer par les autres équipes.

Le tableau de chaque équipe tourne pour résolution dans une autre équipe. Les cas problématiques sont analysés collectivement. La formulation peut être modifiée.

Intégrer et débattre

Selon les questions apparues précédemment, formuler précisément et discuter par exemple :

- *Devrait-on exprimer toute croyance religieuse ou toute conviction philosophique en JE ?*
- *Ce qui a trait aux convictions et aux croyances doit-il être considéré comme sentiment (on parle bien du sentiment religieux) ? Ou comme une opinion ?*
- *La liberté religieuse peut-elle être considérée comme une liberté d'opinion ?*
- *Tout sentiment est personnel, ne concerne que soi : une communauté religieuse ou philosophique répond-elle à ce critère ?*
- *Comment formuler ses convictions philosophiques et religieuses pour qu'il soit possible d'en discuter ? Comment peut-on discuter d'une conviction philosophique ou religieuse ?*

Si la question est abordée, apprendre la technique inspirée de Gordon pour : Formuler en **Messages-JE** pour s'exprimer sans craindre le jugement mais sans imposer.

- Observer la différence entre ces messages :

Message généralisant	**Message-Je**
Dieu existe, je peux lui parler	Quand j'étais en danger, j'ai ressenti une présence, ça m'a convaincu que Dieu existe
Dieu n'existe pas, y croire est stupide	Quand je me pose la question de Dieu, je ne trouve aucune raison valable d'y croire
La foi sauve, donc elle ment (Nietzche)	Si je suis athée, c'est aussi parce que je préfèrerais que Dieu existe (Comte-Sponville)

- En équipe, construire des séries analogues à distinguer par les autres équipes.
- Discuter de l'intérêt des messages-Je : lorsqu'on formule un jugement, et lorsqu'on exprime sa foi ou son attachement à une philosophie…

2. Rire et humour

2.1. Peut-on rire de tout ?

Affirmer et affiner ses jugements sur la qualité de l'humour

Présenter oralement et évaluer des traits d'humour

Récolter individuellement des « blagues » et venir les raconter à la classe.
Apprécier la qualité de l'humour en un double tour de parole :
- *J'apprécie l'humour de* (telle blague) *particulièrement* (aspect apprécié), *je trouve qu'il a pour qualité…* (caractérisation, critère de qualité en positif).
- *Je n'apprécie pas l'humour de* (telle blague) *particulièrement* (aspect qui déplaît ou qui ne fait pas rire), *parce que…* (caractérisation, critère de qualité en négatif).

L'exercice implique de la « bienveillance » car il s'agira de :
- Ne pas critiquer les personnes : faire l'effort de formuler une critique qui ne blesse pas ni l'auteur de la blague, ni ceux qui l'apprécient.
- Ne pas critiquer globalement : limiter la critique à l'essentiel, ne cibler que l'aspect précis qui déplaît ou, quand un récit déplaît dans son entièreté le défaut principal.
- Objectiver son propos : formuler une explication mesurée, questionner et, si on exprime un sentiment l'exprimer en « je ».

Seront ainsi évoquées des qualités ou des critiques de l'humour que l'enseignant note pour mémoire.

Reformuler sous formes de critères.

Formuler une première série de questions à partir d'exemples donnés

S'interroger sur la liberté et la pertinence-impertinence de l'humour

Selon les exemples dont dispose l'enseignant, les élèves vont être confrontés à l'ambivalence quant aux limites et au pouvoir de l'humour.

Peut-on rire de tout ? Y a-t-il des sujets trop graves que pour en rire ?
Par exemple, à partir d'extraits de Pierre Desproges, *La minute nécessaire de Monsieur Cyclopède*, Points, 1995 :

- Peut-on rire de personnes handicapées : *Asseyons un aveugle dans le fauteuil d'un sourd* (p.27), *Jouons à colin-maillard avec un aveugle* (p.80) ?
- Peut-on rire du dieu chrétien et des saints : *Rentabilisons la colère de Dieu* (p.116), *Voyons si sainte Blandine est cancérigène* (p.158) ?
- Peut-on rire de la mort : *Apprenons à vaincre la mort avec un marteau* (p.25), Égayons une veillée funèbre (p.51)

(Pierre Desproges annonça sa maladie au public : « Plus cancéreux que moi, tu meurs ! »)

Dossier pédagogique

Le rire peut-il soulager en détournant un fait tragique ?
Pierre Desproges : *Euthanasions un kamikaze* (p.68)

FAQ1 n°12 p. 51

« Pourquoi Dieudonné est-il condamné et pas Charlie? »

L'humour peut-il, inversement, développer du racisme, de l'homophobie, etc ?
Olivier Mongin fait une comparaison entre Coluche et Dieudonné en développant l'idée qu'à l'inverse du rire identitaire ou du rire raciste qui enferme, chez Dieudonné, il y a chez Coluche une générosité qui double sa cruauté et sa crudité, il renverse ou bouscule les identités :
http://www.liberation.fr/societe/2006/06/19/contrairement-a-dieudonne-coluche-n-enferme-pas_41733

Peut-on rire de tout avec tout le monde ?
- *Ses deux femmes demandent à Nasreddin de choisir entre elles : Laquelle aimes-tu le plus ? Comme il évite de se prononcer, elles insistent. Et si nous étions toutes les deux dans une barque en train de chavirer, laquelle sauverais-tu d'abord ? Nasreddin demande alors à la plus âgée : Tu sais un peu nager toi, non ?*
  Si je suis féministe, si j'ai personnellement dû faire des efforts pour tenir bon contre le machisme et les discriminations etc. : Puis-je rire de cette blague ?
- *Un jour, Dieu a dit : je partage en deux, les riches auront de la nourriture, les pauvres auront de l'appétit!*
  Puis-je raconter ce trait d'esprit à une personne attachée à sa religion chrétienne ?
- *Il y a 3 preuves que Jésus était Juif : D'abord, il a habité chez sa mère jusqu'à 30 ans, puis il croyait que sa mère était vierge, enfin sa mère le prenait pour un dieu.*
  Puis-je raconter cette blague à une personne de conviction juive ?

Et, selon les traits d'humour racontés ou lus précédemment :
Raconter une blague sur les Belges à des Belges…

Débattre d'un dilemme moral

Peut-on (faire) rire de tout ?
Steve est rédacteur en chef d'un magazine à large diffusion en région wallonne. Un journaliste lui propose une chronique régulière d'humour. Il lui a donné à lire les premières blagues à publier. Steve a apprécié cette succession équilibrée de blagues qui, sans grossièreté mais de façon parfois ironique, se moquent autant des catholiques que des musulmans, des blondes, … Il voit là des blagues juives qui le font bien rire, et des situations où l'on ose mettre en scène des homosexuels, des gros, etc.

Steve a consulté son équipe de rédaction qui est partagée. Certains craignent de perdre des lecteurs choqués. D'autres y voient l'occasion de montrer l'indépendance d'esprit du magazine.

Que devrait faire Steve : Devrait-il permettre la publication ? Devrait-il la refuser ?

- Rédiger brièvement une première opinion personnelle.
- Discuter les avis contradictoires en argumentant.
- Approfondir le débat :

> Avec un jeu de rôles

Après quelques avis, proposer à deux élèves d'opinion différente de défendre chaque

position, en s'adressant par exemple à un troisième élève (ou l'enseignant) qui joue Steve pour essayer de le convaincre.

> Avec des questions d'extension

Si le débat n'est pas assez animé, relancer les élèves :
Et si cela se passait juste maintenant, après les meurtres commis en France : cela changerait-il quelque chose ?
Et si Steve pouvait supprimer certaines blagues de la série ? Lesquelles ?
Et si, par la suite, il s'agissait de blagues autour du sexe ? de personnes privées réelles ? de personnes publiques ? de personnes immigrées? de pauvres ? de la mort ? de la maladie ?
Ensuite réfléchir, faire rédiger des propositions et voter une proposition de règle déontologique sur l'humour de qualité dans la presse (*si nous étions un comité de déontologie pour la presse* : …).
Puis mener une recherche pour savoir quelles règles sont édictées à ce sujet, par qui.

FAQ1 n°13 p. 52
« Qu'est-ce que la caricature ? »

2.2. La caricature de presse

Quelles limites quand l'humour vise le monde politique ?

Observation de caricatures

- Des caricatures d'hommes et de femmes politiques sont récoltées.
  Une sélection est faite pour une bonne diversité de style et de sujets, distribuée en photocopie aux élèves réunis en groupe.
- Chaque groupe discute et remet des conclusions (avis et questions) exemples à l'appui.
  On relève collectivement (ou l'enseignant le fait) des questions et avis communs / contradictoires. On discute quelques questions choisies. Par exemple :

> Y a-t-il des aspects qu'on ne peut pas toucher ? (la mort, la santé, la vie amoureuse…)
> Quels droits, quelles limites quand une caricature utilise les traits physiques ?
(la petite taille de Mr Sarkozy ? l'obésité de Mr De Wever ou celle de Me ? …)
> … quand une caricature utilise un accident ou une maladie ?

La discussion fera sortir du manichéisme et permettra de différencier des manières de se moquer, de jauger la qualité. Elle permettra d'aborder la diversité des styles et des goûts (on peut préférer le style de Plantu et/ou de Kroll et/ou d'un autre.

On essayera de montrer que caricaturer va plus loin que dessiner de manière exagérée, de comprendre que la caricature montre visuellement une pensée, qu'elle exprime des idées, qu'elle est un aiguillon poussant à la réflexion.

On insistera que les hommes et femmes politiques prennent consciemment le risque de se faire critiquer et que la caricature fait partie de ce droit (devoir) démocratique des médias de montrer, d'expliquer, de critiquer. Tout homme ou femme politique s'expose, dans les limites du respect dû à la vie privée, son image est scrutée, il le sait d'avance. Leur bénéfice est d'ailleurs d'être davantage reconnu parce que présent dans les médias.

Cet aspect peut être lié à l'Éducation aux médias : On verra quelle place occupe la

caricature par rapport aux différentes rubriques.

Et :
À partir du film de Stéphanie Valloatto : *Caricaturistes - Fantassins de la démocratie**.

On peut réaliser des activités du guide pédagogique : http://www.educationaux-medias.eu/sites/default/files/files/caricaturistesfantassinsdelaliberte.pdf (Notamment : (2) *le dessin de presse*, (3) *les figures de style*)

Réflexion complémentaire

À partir de textes d'actualité, ou par exemple celui-ci plus ancien que la télévision ressort autour du débat actuel :

- *J'ai dessiné Ariel Sharon dans le coma et le processus de paix dans le coma : je reçois tout un courrier me traitant d'antisémite, Je suis fatigué de devoir me défendre, je ne suis pas antisémite.*
- *Une personne se sent agressée… On touche à une mémoire, à des blessures particulièrement vives. C'est une communauté qui est effectivement vite blessée.*
  C'est un conflit qui est très lourd symboliquement. Des deux côtés. (…)
- *Les dessinateurs doivent-ils s'autocensurer ? Non. La société est très bien capable de se défendre elle-même, il y a liberté d'expression, il y a débat. Au contraire, ça vaut la peine d'en parler, d'analyser*** …*

Lectures pour mieux formuler

Trouver appui dans des textes pour mieux formuler les enjeux de l'humour.

- Surligner individuellement les phrases qu'on apprécie et qui élucident ou éclairent le débat.
- Présenter oralement une de ces phrases choisies à la classe (en diversifiant).
- Écrire un texte personnel.

Réflexions avec regard en arrière sur le dessin de presse

« Omniprésentes au XIXe siècle, satires ou caricatures ont quasi disparu des journaux et s'expriment ailleurs.
Mais où donc a disparu le dessin de presse ? Il suffit qu'on pose la question pour qu'aussitôt mille contre-exemples viennent faire le siège. Soyons donc moins polis : où donc est passé le bon dessin de presse, en une seule image, qui tient, fait rire, se montre critique, est ouvert à de multiples interprétations et engage la discussion ?
Si le dessin de presse naît avec le journalisme, il explose au XIXe siècle, d'abord avec les *journaux post-révolutionnaires consacrés à la caricature* (…).
Cette histoire de la caricature de presse est évidemment aussi une histoire de la censure. (…)
Bien entendu, l'introduction de la photographie dans les médias après 1914 fiche un vilain coup au dessin de presse : le photojournalisme prend en partie la relève de la critique sociale (…). *Mais il n'y a guère de quotidien cependant qui n'ait pas son strip ou sa caricature jusqu'aux années 70. C'est aussi l'époque où la frange «dure» de la satire se réfugie à* Hara Kiri *puis, après l'interdiction de celui-ci pour avoir chargé de Gaulle un peu trop fort, dans* Charlie Hebdo.
« A bas les enfants ! Il faut exterminer les petits enfants. ».
Depuis, c'est la raréfaction, avec 77 dessinateurs encartés seulement comme journalistes. La baisse du dessin de presse «à la française», issu des caricatures de la Révolution, peut s'expliquer en partie par le fait que l'humour « à la Charlie » correspond à ce qu'on appelle l'humour de protection. Pre-

*cf. : thème 3, liberté d'expression

**Pierre Kroll, dessinateur de presse et Michel Gheude, théoricien des médias, rencontre à partir du film Le crayon entre les dents, portrait de Siné, de 1977, télévision belge RTBF, novembre 2008. Rediffusée mardi 03 février 2015 à 23:20 dans Zoom arrière sur La Trois

Dossier pédagogique

nons un exemple chez Willem. Une double page du Hara Kiri *n°93 de 1969 intitulée* « A bas les enfants ! Il faut exterminer les petits enfants. » *Les bébés y sont dessinés en monstres qui gâchent la vie des adultes. Qu'est-ce qui nous fait (ou nous faisait) rire là-dedans ? C'est que des idées que nous refoulons, des désirs monstrueux mais réels (l'envie assez banale de jeter son bébé par la fenêtre quand il hurle trop) sont poussés à bout, et par là même dénoncés, ce qui permet d'en rire.*

C'est l'humour de Reiser ou de Vuillemin, qui repose sur un renversement : il faut pratiquement comprendre le contraire de ce qui est montré. C'est le vieux principe de la catharsis : il vaut mieux représenter les horreurs qui nous trottent dans la tête que de les faire dessiner pour sauter en dehors de la rangée des assassins, pour paraphraser Kafka. Car si on ne les apprivoise pas par l'imaginaire, si on ne leur donne pas une forme acceptable, elles risquent assez vite de nous péter à la gueule. Barbe cachée.

Aujourd'hui, l'ironie, qui demande complicité et interprétation, semble de plus en plus difficile. A la fois par un déni culturel grandissant (« mais non, aucun parent n'a envie de tuer son enfant qui pleure ») et à la fois parce que dans le monde globalisé chaque culture évalue celle du voisin à l'aune de la sienne au lieu de les faire dialoguer et de relativiser l'une et l'autre. Or, il n'y a rien de moins partageable d'une époque et d'un pays à l'autre que l'humour de protection, qui exhibe et maltraite les tabous de chaque culture »*

*« Aux bons dessins, les médias d'aujourd'hui préfèrent-ils les longs discours ? (…) c'est un fait que le nombre de dessinateurs de presse diminue régulièrement et donc le nombre de dessins publiés en moyenne dans les journaux. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution, mais il en est un qui semble évident : le «politiquement correct», comme l'on dit, tend à brider la verve des «cartoonists» et, il faut bien le dire, l'audace des rédacteurs en chef. Conformisme nouveau ? Pusillanimité montante ? Pas seulement. On doit y voir aussi un paradoxe contemporain un peu plus subtil : dès lors que les minorités dans les démocraties voient leurs droits mieux reconnus, leur dignité mieux respectée, progrès incontestables, elles exigent, directement ou indirectement, une plus grande prudence chez ceux qui les caricaturent. De la même manière que certains sketchs de Desproges ou Coluche passeraient difficilement aujourd'hui, sauf à s'attirer les foudres des associations ou des élus, certaines caricatures sortent plus difficilement du crayon des dessinateurs. Et les mêmes qui fustigent le «politiquement correct» sont prompts à s'indigner quand le «politiquement incorrect» les concerne. La médaille utile de l'égalité a son revers**… »*

Lecture pour les bons lecteurs ou pour l'enseignant

*« Mais l'humour qui n'a aucune royauté à rétablir, aucun trône à restaurer, aucun titre de propriété à faire valoir, ne cache pas d'épée dans les plis de sa tunique ; sa fonction n'est pas de restaurer le statu quo d'une justice close, ni d'opposer une force à la force, mais plutôt de substituer au triomphe des triomphants le doute et la précarité, de tordre le cou à l'éloquence et la bonne conscience un peu bourgeoise des vainqueurs***. »*

*« Une très légère mélancolie enveloppée dans un voile de tendresse, telle est la définition de l'humour, de cet humour qui, chez Chaplin, recèle parfois quelques grains d'amertume, et pourtant ne grince jamais ni ne persifle. La gentillesse, la bonté, l'indulgence éclairent par moments le masque du clown : elles nous rendent sensible la différence qui existe entre le sourire de l'humour et le rictus de l'ironie, entre le charme de l'humour et la grimace figée du sarcasme****. »*

*Extraits d'un dossier du journal Libération, jeudi 29 janvier 2015 :
http://www.liberation.fr/culture/2015/01/28/presse-le-dessin-s-estompe_1190808

**Éditorial de Laurent Joffrin, http://www.liberation.fr/culture/2015/01/28/paradoxe_1190806

***Cyrano de Bergerac, cité par Frédéric Ferney, Dossier L'humour en littérature, revue Le Magazine Littéraire, n° 477, 2008, p. 54

****Vladimir Jankélévitch, dialogue avec Béatrice Berlowitz, Quelque part dans l'inachevé, Gallimard, coll. Folio/Essais, 1978, chapitre Le vagabond Humour, pp. 183-193

2.3. L'humour et la religion : au risque du sacrilège ?

Quels droits, quelles limites quand l'humour vise le monde religieux ?

Information

Le blasphème

FAQ1 n°9 p. 50

« Qu'est-ce que le blasphème? »

En France, le blasphème fut passible de mort jusqu'à la Révolution française. Un exemple : le Chevalier de la Barre qui fut par exemple accusé en 1765 de blasphème pour avoir chanté deux chansons libertines irrespectueuses à l'égard de la religion et être passé devant une procession en juillet 1765 sans enlever son couvre-chef. Après dénonciation, une perquisition menée au domicile de La Barre amène à la découverte de trois livres interdits (dont le Dictionnaire philosophique de Voltaire). Il est déclaré coupable et condamné à mort.
Les articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 suppriment la notion de blasphème du droit français, tant qu'il n'y a ni abus ni trouble à l'ordre public.

L'accusation de blasphème

« La publication de nouvelles caricatures du prophète de l'islam par le magazine satirique Charlie Hebdo, dans la foulée de la diffusion d'images jugées offensantes par les fidèles musulmans à travers le monde vient une nouvelle fois mettre en lumière l'incompatibilité apparente entre le droit absolu à la liberté d'expression, défendu dans les pays démocratiques, et l'extrême sensibilité de nombre de croyants à ce qu'ils considèrent comme des atteintes au «sacré», des attaques «blasphématoires».
Il y a un an déjà, les invocations de «blasphème» avaient fait une percée remarquée en France avec la condamnation par les catholiques de deux pièces de théâtre et celle par les musulmans de caricatures du prophète Mahomet publiées, déjà, par Charlie Hebdo. Or, cette notion apparaît anachronique, incompréhensible même pour nombre de contemporains détachés de toute croyance ou d'affinités avec le «sacré». D'autant que, historiquement, accuser un non-croyant ou le croyant d'une autre religion de «blasphème» n'a guère de sens : les provocations venues de l'extérieur d'une communauté devraient donc être considérées comme insignifiantes par les croyants de la confession visée. »*

Pour en savoir plus :
Le droit au blasphème : http://www.contrepoints.org/2015/01/12/194200-le-droit-au-blaspheme

Débattre

Opinions en confrontation :
> Jean-Marie Dermagne, avocat et ancien bâtonnier :
A-t-on en général le droit de blasphémer ?
Toujours ! Le blasphème n'est pas un droit, c'est une nécessité. D'abord, on en serait toujours aux religions ancestrales et aux dieux multiples si certains devenus par la suite des prophètes n'avaient pas critiqué - et ils l'ont fait parfois de façon très violente - les croyances de leurs ancêtres et de la majorité de leurs contemporains : relisez les livres dits «sacrés», ils fourmillent de blasphèmes envers les croyances et les convictions des autres ! Ensuite, la tolérance et le respect de la liberté d'expression ont été la condition du progrès de la civilisation : inutile de vous rappeler que toutes

*Le blasphème, une notion incompréhensible pour des contemporains détachés du sacré, Stéphanie Le Bars, Le Monde, 19.09.2012

les religions ont eu leurs bûchers et que le choc des idées est la matrice du progrès.

> Eric de Beukelaer, prêtre :

Etes-vous choqué par la publication dans "Charlie Hebdo" de caricatures impliquant Mahomet ?

Connaissant cette publication, c'est son style. Vu les circonstances, je suis quand même inquiet. Il est vrai que la liberté d'expression est quelque chose qui doit être défendu de manière ferme et paisible. Ceci dit, on se rend bien compte, quand on voit à travers le monde ces foules qui n'ont sans doute jamais vu le film débile qui enflamme le monde musulman depuis une semaine, qu'au-delà d'une légitime indignation, il y a une alliance objective entre deux groupes de faucons. D'un côté, le fondamentalisme le plus extrême chez certains manifestants et, de l'autre, des personnes partisanes du choc des civilisations. Ces deux faucons s'auto-alimentent. J'espère que cette publication ne remettra pas de l'huile sur le feu car les premières victimes de ce genre d'agitation, ce sont la majorité des musulmans qui souhaitent simplement vivre en paix leur religion.

S'agit-il d'un blasphème ?

Ce mot est un terme théologique et nous ne sommes pas dans des théocraties. Ce terme peut être manié dans un discours religieux, mais ce n'est pas un concept qui intervient dans une démocratie où règne la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Je comprends que pour un musulman, si on insulte la figure du Prophète, il considère cela comme un blasphème tout comme, comme catholique, si on s'en prend au Christ, je considérerai cela comme injurieux. On peut manifester son désaccord mais ne pas pour autant utiliser des moyens violents pour protester.*

Autres citations :

*« Les religions devraient solennellement proclamer que toute guerre en leur nom constitue véritablement un blasphème**. »*

Comparer : un dessin accepté et l'autre censuré

« Pourquoi une des deux caricatures a-t-elle été acceptée par le journal et l'autre non ? »

La caricature acceptée :

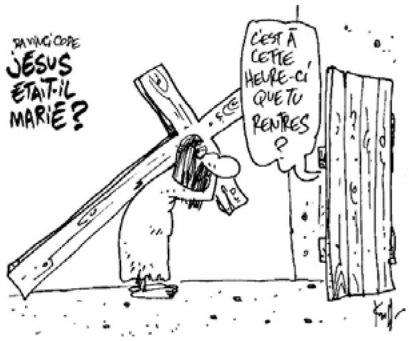

(Pierre Kroll, caricaturiste, au moment de la publication du *Da Vinci Code*)

*La Libre Belgique, 20 septembre 2012 : http://www.lalibre.be/debats/ripostes/a-t-on-le-droit-de-blasphemer-51b8f-12ce4b0de6db-9c7f48a

**Albert Jacquard, Petite philosophie à l'usage des non-philosophes, Stock, 1997

Dossier pédagogique

Et l'autre refusée :

(Pierre Kroll, au moment de la diffusion des caricatures danoises de Mahomet)

- Émettre des hypothèses sur le refus et le choix du journal.
- Rédiger un résumé objectif (s'en tenir aux faits) de ce qui est arrivé à Charlie Hebdo. Si ce n'est fait, préciser en quoi consiste ce magazine, quelle est sa ligne éditoriale.
  « Charlie Hebdo aurait-il dû publier les caricatures danoises en… ou non ? »
  « Charlie Hebdo aurait-il dû éditer cette couverture après les assassinats ? »
- Mieux observer ce dessin du 7 janvier 2015 : se demander s'il s'agit encore d'une caricature, s'il y a moquerie, quel est le sens de ce dessin, est-il blasphématoire ou ne pourrait-il pas être compris comme tolérant à l'égard de l'Islam ?)
- Que penser du texte qui accompagne le dessin « Tout est pardonné » ? Pourquoi en a-t-on si peu parlé ?

Comparer à la citation d'Albert Jacquard plus haut : *« Les religions devraient solennellement proclamer que toute guerre en leur nom constitue véritablement un blasphème. »*

Lecture pour débattre

Exemple

Marc-Alain Ouaknin et Dory Rotnemer, *La bible de l'humour juif*, Ramsay, J'ai lu, 1997 : *On demandait un jour à Isaac Stern pourquoi il avait choisi d'apprendre à jouer du violon. Il répondit que, en cas de pogrom, c'était plus facile à emmener qu'un piano ! L'humour juif est une confession, une confession publique, une suite de commentaires sur ce que sont devenus les juifs parmi les autres hommes, les archives risibles de la petite histoire des ghettos et des mellahs, de ces ruelles obscures ou baignées de soleil, de Cracovie ou de Marrakech. Avec à la fois un esprit caustique et une tendre indulgence, ces histoires drôles, et parfois moins drôles, mettent en scène tous les personnages de la vie juive, de la «Yiddish mamé» aux rabbins miraculeux, des mendiants bouffons aux psychanalystes, de ces futurs beaux-pères en quête de futurs gendres aux chauffeurs d'autobus de Jérusalem, en passant par un des principaux personnages de ces histoires, Dieu en personne ! Dieu et sa fidèle compagne, la religion. Quelle est la définition d'un juif ? C'est quelqu'un qui, lorsqu'on lui raconte une blague, la connaît déjà, sous une autre forme, bien meilleure. Ce livre,*

première bible de l'humour juif, qui regroupe 1000 blagues et histoires, en contient donc au moins 2000… (L'éditeur)

Ce n'est pas pour rien que le proverbe dit : « Faites l'humour, pas la guerre ! » Fonction pacifique de cette parole qui sait faire une brèche dans les enfermements et les crispations identitaires, parole qui apprend avant tout à être homme, avant de devenir un être étiqueté par telle ou telle appellation de terroir, appellation pas toujours contrôlée ! (…)

L'humour n'est donc pas seulement un jeu, jeu de mots ou de sens. C'est une arme, une arme efficace pour construire la Paix, en ouvrant les hommes à la compréhension de l'Autre Homme, en les ouvrant à autre chose que la certitude d'être les seuls à posséder la Vérité… (les auteurs, p. 13)

Lecture pour les bons lecteurs ou pour l'enseignant

Umberto Eco, *Le nom de la rose**

Un livre est dérobé et caché pendant des siècles parce qu'il fait l'éloge du rire.

« - Mais qu'est-ce qui t'a fait peur dans ce discours sur le rire ? Tu n'élimines pas le rire en éliminant ce livre.
- Non, certes. Le rire est la faiblesse, la corruption, la fadeur de notre chair. C'est l'amusette pour le paysan, la licence pour l'ivrogne, même l'Eglise dans sa sagesse a accordé le moment de la fête, du carnaval, de la foire, cette pollution diurne qui décharge les humeurs […]
Mais ici, ici… » À présent Jorge frappait du doigt sur la table, près du livre que Guillaume tenait devant lui. « Ici on renverse la fonction du rire, on l'élève à un art, on lui ouvre les portes du monde des savants, on en fait un objet de philosophie […] l'Eglise peut supporter l'hérésie des simples […] Mais si un jour quelqu'un, agitant les paroles du Philosophe, et donc parlant en philosophe, amenait l'art du rire à une forme d'art subtile, si la rhétorique de la conviction se voyait remplacée par la rhétorique de la dérision [… si*] un jour l'art de la dérision se faisait acceptable, et apparaissait noble, et libéral, et non plus mécanique ; si un jour quelqu'un pouvait dire (et être entendu) : moi, je ris de l'Incarnation… Alors nous n'aurions point d'armes pour arrêter ce blasphème […] »*

Adaptation de ce dialogue entre Jorge de Burgos et Guillaume de Baskerville dans le film de J-J. Annaud :

« - Mais qu'y a-t-il de si inquiétant dans le rire ?
- Le rire tue la peur, et sans la peur il n'est pas de foi.
Car sans la peur du Diable, il n'est plus besoin de Dieu.
- Mais vous n'éliminerez pas le rire en éliminant ce livre.
- Non certes. Le rire restera le divertissement des simples.
Mais qu'adviendrait-il si à cause de ce livre, l'homme cultivé déclarait tolérable que l'on pût rire de tout ?
Pouvons-nous rire de Dieu ?
Le monde retomberait dans le chaos. »

« Un philosophe grec (que ton Aristote cite ici, complice et immonde auctoritas) dit qu'on doit démanteler le sérieux de ses adversaires avec le rire, et le rire adverse avec le sérieux. »

*Grasset, Le Livre de Poche, 1980. Extraits : pp. 592-595

3. Libertés d'opinion et d'expression

3.1 Les fondements historiques

Recherche historique

« Quels sont les droits qui justifient qu'on écrive, qu'on dessine, qu'on dise des opinions, des critiques ou des moqueries à propos d'idées ? »

> Lire les articles des déclarations, socles de référence :

> *Art. 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi*.*
>
> *Article 19 : Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit**.*

> Situer le contexte historique de ces *Déclarations*. Ce sont des moments-charnière où l'on a voulu rompre avec un passé injuste ou tragique :

> *…Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité…****
>
> *…considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'Homme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements…****

> Préciser que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* est une déclaration politique sans valeur juridique. Et voir comment cela a pu aboutir notamment dans des *traités*, *pactes*, *conventions*…

> Éventuellement, aborder aussi : la *Controverse de Valladolid* au XVe siècle, les guerres de religion au XVIe siècle… où, avant de parler de liberté d'*opinion* et d'*expression* on a parlé de liberté de *conscience*.

> Rechercher quelles sont les **lois actuelles qui traitent de la liberté d'opinion et d'expression**.

*Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1789

**Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948

***Préambule de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1789

FAQ I n°3,4, 5, 6 p. 47

« Que dit la loi en Belgique, en Europe et au niveau international? »

Idem

3.2 La liberté d'expression, au cœur du travail des journalistes

Analyser des dessins et des citations en groupe

Comprendre les enjeux et formuler un aspect principal de la liberté d'expression en démocratie : Notre liberté d'opinion dépend de la liberté d'expression des journalistes.

> Quelques fiches de dessins et citations à propos de la liberté d'expression sont tirées au sort par des groupes :
« Quel message veut faire passer le dessinateur ou l'auteur de cette citation ? Quelles réactions pensez-vous qu'il attend du lecteur ? »

Exemples de dessins
Au dossier pédagogique ci-dessous : crocodile par Plantu (p. 8), conversation par Hassan (p. 15) lecture du journal par Zlatkovsky (p. 16), machine à écrire par Nassim (p. 16).

Exemples de citations

- Classiques : « Je pense donc je suis » (Descartes) ; « Je ne partage pas vos idées mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous puissiez les exprimer » (Voltaire)
- Littéraires : « Une démocratie c'est d'abord ça : une façon de vivre où les gens osent se communiquer les choses importantes, où ils se sentent en droit de parler comme des adultes, et non comme des enfants dissimulés » (Jules Romains, Les hommes de bonne volonté)
- Contemporaines : « Aucun pays doté d'un régime démocratique et possédant une presse relativement libre n'a jamais souffert de la famine... Je ne connais pas d'exception » (Amartya Sen, Prix Nobel d'économie)
  « Quand la liberté d'expression n'existe plus, c'est la liberté de pensée que l'on jette en prison. » ; « La propagande gaze nos esprits comme l'information la libère. » (Pascal Mourot Secrétaire général de SOS-Reporters*)

> Après discussions en groupe, des comptes-rendus sont présentés et une synthèse est élaborée collectivement. Par exemple :

La liberté d'expression (des journalistes) permet à chacun de penser : de s'informer, de comprendre le monde, de réfléchir, de se faire une opinion, de mettre ses opinions en jeu...

Pour à notre tour (comme citoyen) user de notre liberté d'expression aussi et : débattre, exprimer notre opinion, dire non, améliorer la démocratie...

*L'association Reporters sans Frontières se déclare pour la « Défense de la Liberté d'expression et d'opinion sans censure sans frontière : http://www.sos-reporters.org/citations_liberte_expression_liberte_opinion.htm

**En lien avec l'activité sur le thème 2, Rire et humour : 2.2. La caricature de presse

Quels droits, quelles limites quand l'humour vise le monde politique ?

FAQ 1 n°2 paragraphe 5 p. 47

« Quelles sont les limites de la liberté d'expression ?»

3.3 La liberté d'expression à l'égard de la politique et de ses représentants

Observer des caricatures politiques dans les journaux**

Comprendre que tout personnage public dans une démocratie se prête à être critiqué, attaqué, caricaturé, qu'il soit un politique, un religieux, un artiste...

> Réunir en un document quelques caricatures récentes de personnalités politiques dont on se moque de déclarations, d'attitudes ou de l'aspect physique (l'obésité de la ministre De Block, la petite taille de l'ex-président Sarkozy…)
> « Si vous étiez Madame…, Monsieur… : que penseriez-vous de ces moqueries à votre égard ? » « Si vous étiez éditeur responsable d'un journal : quelle ligne de conduite indiqueriez-vous aux journalistes et aux dessinateurs ? »

- Sans doute les hommes et les femmes politiques doivent-ils apprendre à ne pas s'en vexer, à prendre l'image qui lui est tendue en miroir comme la « rançon de la gloire ». Grâce aux médias, il peut se faire reconnaître comme brillant, compétent, avisé / il peut aussi faire épingler ses bévues, ses maladresses, ses tics…
- La déontologie journalistique invite à la responsabilité. Les traits physiques caricaturés ne sont qu'un prétexte à faire rire, à attirer l'attention. Ils devraient se limiter spontanément à ne pas tomber dans la vulgarité, à ne pas porter atteinte au respect de la vie privée, à ne pas diffamer.

> Proposer des critères et rechercher des informations plus précises : la déontologie journalistique, la **diffamation**, l'atteinte au **droit à la vie privée**…s'informer auprès d'une association comme le CDJ, Conseil de déontologie journalistique*

FAQ 1 n°8 p. 49

« Qu'est-ce que la diffamation, la calomnie et l'injure ? »

> Aborder des critères plus précis comme : la **xénophobie**, le **racisme**, l'**antisémitisme**
Évoquer, par exemple, les caricatures du Président des États Unis et de sa femme publiées dans le journal De Morgen en mars 2014 : http://tempsreel.nouvelobs.com/medias/20140325.OBS1087/un-journal-belge-caricature-les-obama-en-singe-puis-s-excuse.html

FAQ1 n°10 p. 50

« Qu'est-ce que le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme ? »

3.4 Les caricaturistes, fantassins de la démocratie partout dans le monde

Qui sont-ils ?

Découvrir des dessinateurs de presse à travers le monde, mieux comprendre les enjeux et les difficultés de leur travail dans des contextes très divers.

Film de Stéphanie Valloatto : *Caricaturistes - Fantassins de la démocratie*
« *…sur les pas des dessinateurs de presse, dans le quotidien de leur pratique. 12 fous formidables, drôles et tragiques, des quatre coins du monde, des caricaturistes, défendent la démocratie en s'amusant, avec, comme seule arme, un crayon, au risque de leurs vies. Ils sont: français, tunisienne, russe, américain, burkinabé, chinois, algériens, ivoirien, vénézuélienne, israélien et palestinien.*** »

> Emprunter le film à la médiathèque et le visionner
> Visionner seulement la bande annonce*** : d'abord en entier, puis avec quelques arrêt sur des paroles ou des images fortes désignées par les élèves. Tenter d'en déduire l'objectif du film.
> Analyser quelques documents du guide pédagogique téléchargeable : http://www.educationauxmedias.eu/sites/default/files/files/caricaturistesfantassinsdelaliberte.pdf
Notamment : (4) *liberté d'expression et censure* et (5) *les droits de l'homme*.

* http://www.deontologie-journalistique.be/?loi-deontologie-ethique

** http://www.educationauxmedias.eu/outils/ressources/caricaturistes_fantassins_de_la_democratie

*** http://grignoux.be/films/3643-caricaturistes-fantassins-de-la-democratie

Ces caricaturistes qui vont plus loin : la presse satirique

Observer des exemples de journaux et émissions satiriques
> Montrer et évoquer : *Charlie Hebdo* ou *Le Canard Enchaîné* mais aussi, des journaux satiriques belges comme *Le poiscaille* (http://lepoiscaille.be/), des affiches (Sarkozy en Pinocchio, des émissions télévisées comme *C'est Canteloup*, *Les Guignols de l'info*… (Selon la sérénité de la classe on pourra, dans cette séquence montrer des exemples plus ou moins susceptibles de donner lieu à une polémique où les critères seraient difficiles à accorder.)

> Définir ce genre : « *Qu'est-ce qu'un journal « satirique », quelle est sa fonction dans l'univers des médias ? Pour quel public ?* »
Insister sur le fait que la presse satirique n'est lue que par une minorité qui fait librement ce choix. Les dessinateurs vont délibérément plus loin dans la critique et la moquerie, on n'a pas peur de choquer, on ne prend rien au sérieux et on se moque de tout.
Il sera rare qu'un lecteur de *Charlie Hebdo* aime tous les dessins du numéro qu'il a acheté. Mais ce qu'il aime c'est l'impertinence, c'est d'être pris à rebrousse-poil, bousculé.
Pierre Kroll, caricaturiste dans un journal quotidien, apprécie mais marque sa différence (voir thème de l'humour où une de ses caricatures est refusée). Il dit que dans les classes il prévient quand il va montrer une caricature de *Charlie Hebdo* : que chacun soit libre de regarder ou non si cela le dérange.

> Développer ce principe fondamental : *laisser s'exprimer n'est pas obliger à regarder.*
Raconter l'histoire de ce monsieur dans un hôtel qui se plaint de voir dans l'immeuble en face une dame nue et qui, quand le directeur qui ne voit rien lui demande comment il voit ça, montre que c'est en grimpant sur une chaise…

> Chercher des exemples pour élargir le sujet de la liberté de toute presse qui s'adresse à un public particulier :
La presse pornographique (on n'est pas obliger de regarder, on tolère, parfois en déplorant), la presse people… De même les films : tout le monde n'aime pas les films d'horreur…

3.5 Les atteintes autoritaires à la liberté d'expression

S'informer

Comprendre que chaque état autorise ou interdit la liberté d'expression selon son régime politique et son cadre culturel et religieux. Ces droits et restrictions sont souvent inscrits dans des lois mais aussi pratiqués au mépris ou en l'absence de lois.

> S'informer, discuter, éventuellement s'engager :
La liberté d'expression, dossier pédagogique d'Amnesty International : http://www.amnestyinternational.be/doc/IMG/pdf/dossier_peda_2011.pdf

Voir aussi le site général de cette organisation : repérer des cas actuels d'atteinte à la liberté d'expression dans le monde.

FAQ I n°14 p. 53
carte mondiale

Voir aussi : article *Pas de démocratie sans liberté de la presse* et carte *Tour du monde de la liberté de la presse* dans le magazine *Le Ligueur* du 3 février 2015 (https://www.laligue.be/leligueur/actujeunes/pas-de-democratie-sans-liberte-de-la-presse)

3.6 Les limites démocratiques à la liberté d'expression : justes ou injustes ?

Débattre

Comprendre que la liberté d'expression n'est pas absolue, qu'elle est limitée par la loi. Se questionner à propos de ces limites.

FAQ I n°3 p. 47
« Que dit la loi en Belgique ? »

> S'informer sur les limites légales en Belgique

> Se questionner à partir d'exemples ambivalents : « Est-ce juste ? Est-ce injuste ? »

- **sur Obama et le Ku Klux Klan**
  Lors de l'investiture de Barack Obama, le Ku Klux Klan et d'autres organisations racistes et extrémistes ont ouvertement pu crier dans la rue leur colère d'avoir un homme noir à la tête de leur État. Aux propos racistes et injurieux de ces personnes, les autorités nationales répondent : « C'est leur droit au nom de la liberté d'expression, c'est ce qui rend (ce) pays si agréable à vivre ». (Extrait du dossier d'A.I. ci-dessus)
  Comparer cette option aux lois belges contre les propos racistes ou négationnistes.
- **sur le décès de De Gaulle – du Roi Baudoin**
  Hara-Kiri fut interdit par la République Française pour s'être moqué de la mort de l'ancien Président de Gaulle, une personne à laquelle une part de la population restait attachée. Outre le sujet dans notre culture, le tabou de la mort, la loi dit aussi qu'on ne peut se moquer d'un chef d'Etat. Pour la même raison, le numéro de *Charlie Hebdo* paru après la mort de Baudouin titrant « Le roi des cons est mort » n'est pas entré en Belgique.
- **sur la définition de l'insulte par le Pape François**
  Interrogé sur la liberté d'expression des caricaturistes contre les religions, après les attentats djihadistes, le pape François déclare **:** « si un grand ami parle mal de ma mère, il peut s'attendre à un coup de poing, et c'est normal. On ne peut provoquer, on ne peut insulter la foi des autres, on ne peut la tourner en dérision ! ».
  Noter à cette occasion que *Charlie Hebdo* publie aussi des caricatures au vitriol sur le christianisme et les papes.
  Analyser le raisonnement du Pape : *Apologie de la violence ? Loi du Talion ? Quelles autres réponses lorsqu'on se sent insulté ? Pourrait-il y avoir un « droit » de se sentir insulté ? Pourrait-il y avoir des critères qui définiraient l'insulte ? La liberté de se moquer pourrait-elle dépendre de qui en use ?...*
  Est-ce la même chose de se moquer d'une personne privée (ma mère), d'un courant d'idées (religieux, politique), d'une personne publique (politique, religieuse, artiste…), d'un groupe défini (les Juifs, les Arabes, les Roumains) ?
  S'inspirer du langage de philosophes : « Force ne fait pas droit » (J-J. Rousseau)
- **Plus directement, sur les caricatures dans Charlie-Hebdo :**
  La dernière couverture de *Charlie Hebdo* a soulevé l'indignation dans le monde musulman (sans doute de manière plus spectaculaire que majoritaire) pourtant elle ne se « moque » pas du prophète (comme la caricature des Danois), elle est

même digne et empathique à son égard puisqu'il y pleure parce qu'on a assassiné en son nom. Souvent dans *Charlie Hebdo*, les caricatures montraient un prophète qui se désolait de la « connerie » des djihadistes… *Qui est critiqué alors : l'Islam ? le prophète ? les musulmans ? les fanatiques violents ?…*
La question qui demeure serait alors seulement celle de l'**interdit de représenter** propre à l'Islam. *À qui s'applique cet interdit, Quel usage pour une règle religieuse dans une société civile* (voir plus loin) *?*

FAQ 2 n°16 p. 57
"Peut-on représenter le prophète" ?

Que doit notre société à l'égard de tout courant culturel ?

- En groupant des adhésions non seulement religieuses mais aussi d'opinions, de passions ou de goûts, en considérant ces adhésions comme des courants culturels qui traversent toute société démocratique et donc pluraliste : On pourra, peut-être, imaginer plus concrètement comment nos sociétés démocratiques peuvent à la fois en permettre et en limiter le droit d'expression.
- Le vocabulaire pour signifier « appartenances » sera volontairement étendu : *adhésion*, *conviction*, *croyance* mais aussi : *opinion*, *idées*, *culture*, *goût*, *passion*…
- On butera inévitablement sur la différenciation entre l'espace public et la sphère privée : voir thème 5 *Laïcité*.
- « Nos sociétés pluralistes sont parcourues de courants culturels *divers* : non seulement religieux mais aussi philosophiques, politiques, artistiques… » L'enseignant fait nommer quelques-uns de ces courants auxquels on peut adhérer par goût, opinion, passion, conviction ou par culture personnelle ou familiale.
- *« Quelle peut être la place, dans une société démocratique, de toutes ces expressions culturelles ? Quels en sont les droits ? Quelles en sont les limites ? ».*
  En préambule, les élèves formulent de premiers exemples de droits et limites liés à ces appartenances.
- Projeter d'élaborer, à l'échelle de la classe, des propositions de droits et de limites qu'on devrait, selon la classe, accorder à quelques-uns de ces courants culturels : *« Si j'étais membre d'une commission parlementaire qui réfléchit aux applications de la liberté d'expression accordée pour manifester ses convictions, passions ou modes de vie, je proposerais : tel droit… et telle limite ou interdit… Je poserais telle question au débat ».*

FAQ I n°11 p. 50
« Qu'est-ce que la liberté de pensée et la liberté de conscience ? »

Tableau à compléter individuellement ou en mur du silence

> Compléter (ici individuellement, on peut le faire collectivement au tableau en silence) une grille donnée (la liste de gauche étant seulement ébauchée ou fournie par l'enseignant – une boîte à idées étant ou non inscrite au tableau). Par exemple :

Si j'étais membre d'une commission parlementaire qui réfléchit aux applications de la liberté d'expression			
Pour	Je proposerais le droit de dire, de montrer…	Mais je mettrais une limite, une condition ou un interdit…	Je pose une question à débattre…
L'astrologie			
La religion chrétienne			
La religion juive			
La religion musulmane			
Les témoins de Jéhovah			
Les sectes religieuses			
L'athéisme			
L'opposition aux OGM			
Le végétarisme			
La sexualité…			
La consommation de tabac			
La consommation d'alcool			
Le naturisme			
La musique techno			
Un parti d'extrême-droite			
Les femen			
…			

Autres :

L'hindouisme, l'éducation des enfants…, la passion des armes, l'art contemporain, la pornographie

Boîte à idées sur des droits ou interdits possibles quant au droit de s'exprimer (en public et même dans la sphère privée) :

Une émission télévisée, l'enseignement à l'école, un rassemblement en rue, le port d'armes, le prosélytisme dans des lieux publics, la diffusion dans des médias (p.ex. : articles ou caricatures dans la presse du pays, journaux spécifiques, livres), le port de vêtements spéciaux (comme la kippa, le voile, l'habit monastique / la nudité)…

Des (non-)interventions corporelles et/ou de santé (p.ex. : circoncision, excision, lapidation, refus de transfusion sanguine, refus de vacciner, punitions physiques), des manifestations de la sexualité (pornographie, sadomasochisme, relations avec mineurs), rituels de magie et de sectes…

Atelier philo

L'enseignant ayant parcouru les tableaux complétés par les élèves, choisit quelques lignes et complète à partir des propositions, convergentes et contradictoires, des élèves.
La classe choisit une des questions à débattre proposées : le débat mettra les contradictions à jour.

Information

« En réalité, qu'en est-il ? »
Sur certains de ces sujets, on pourra s'informer sur les interdits ou les obligations de ces manifestations selon les États :

L'interdit d'alcool ou de cigarette en rue au Maroc durant le Ramadan, l'interdit de fumer dans la voiture aux États-Unis, l'obligation du port du voile noir en Iran, la pénalisation de l'homosexualité, l'excision imposée aux filles dans certains pays d'Afrique…

3.7 La loi : lois civiles / règles religieuses : quelle compatibilité ?

Au bout de ce travail autour de la liberté d'expression, on va se questionner directement sur le sujet particulier des caricatures de Mahomet. Et donc de l'influence d'une (interprétation de la) règle religieuse sur la société civile démocratique et vice et versa.

Que doit notre société démocratique à l'égard des religions ?

Se représenter le fondement : *peut-on considérer la liberté religieuse comme une liberté d'opinion ?*

Exercice de raisonnement

Selon le climat de la classe, si on peut lire les enjeux sensibles liés aux événements avec la grille de la rigueur : utiliser un raisonnement logique.

Exercer un raisonnement logique pour argumenter le droit de critiquer une religion.

Par exemple :

- Si la liberté religieuse fait partie du cadre de la liberté d'opinion, elle peut certainement s'exercer dans une société démocratique.
- Et que donc, comme opinion, elle ne peut se présenter comme une vérité, un fait*.
- En conclusion, l'opinion religieuse peut être discutée et critiquée.

La présentation de la religion comme une opinion peut ne pas être acceptée et il faudra préciser que ce raisonnement est une argumentation logique à ce point de vue.

*Voir plus haut : 1. Croire et savoir

Formuler des dilemmes à résoudre pour la loi d'un pays

Mener un débat fondamental mais ouvert et patient. Écouter et faire parler, faire expliquer. Laisser les élèves réfléchir progressivement, se former leurs propres représentations. Démontrer à toute occasion qu'on est enrichi par la discussion en groupe. Forcer parfois cette compétence en demandant de reformuler le point de vue d'un autre… Admettre les bémols et les contradictions irrésolues dans les exemples.

Faire exprimer en « je » les témoignages plus émotionnels.

Les élèves doivent sentir qu'on pose, comme hypothèse de travail, la confiance en leur réflexion non seulement présente mais aussi future.

« Dans une société, il y a des citoyens qui suivent des religions différentes. Qui ont, chacune, des règles et des rites différents. Il y a aussi des citoyens qui n'en suivent aucune. Que peut alors exiger et garantir la société, quelle doit être la loi ? ».

> Par groupes, les élèves tirent des exemples de situations où on pourra formuler les problèmes qui pourraient se poser.

Le jour de prière de sa religion et les jours de travail.
Les fêtes religieuses et le calendrier scolaire des enfants.
La séparation filles-garçons et la natation à l'école.
Les heures de prière et l'horaire et le lieu de travail.
L'interdit de transfusion sanguine chez les Témoins de Jéhovah et le secours à porter à toute personne en danger.
L'interdit de manger, fumer ou boire pendant le Ramadan et la vie dans les rues.
L'homosexualité condamnée par une religion et sa réalité.
Le mariage arrangé, forcé et la liberté de se choisir un conjoint en démocratie.
L'empêchement pour des filles de travailler ou de faire des études et les lois d'égalité hommes-femmes.
La polygamie permise par l'Islam et la monogamie exigée par la loi belge.
L'indication du port du voile dans le Coran et la liberté des filles de laisser voir leurs cheveux.
Le port personnel de signes religieux et l'occupation d'une fonction publique neutre.
…

> La consigne est de terminer le scénario du dilemme par : La loi devrait-elle… ou… ?

> L'enseignant complète l'information en passant dans les groupes. Les groupes soumettent leurs rédactions de dilemmes à la classe. La classe ajuste la formulation.

Par exemple :
Le jour de congé par semaine (jour de congé dominical) a été fixé par la loi le dimanche. A l'origine c'est parce que c'est le jour de célébration dans le christianisme. Or la religion juive a fixé le samedi pour le Shabbat et en Islam le vendredi est le jour de la prière.

La loi devrait-elle permettre à chacun de prendre son jour de congé ou devrait-on garder le même jour pour tous ?

> La discussion de certains dilemmes peut aboutir à des solutions « arrangées » : *des enfants prendraient congé le jour de la Fête du Mouton, des adultes se porteraient malades, des fumeurs fumeraient en cachette…*

Il s'agit alors de différencier ce que les citoyens font des règles et des lois et la loi, la règle telle qu'elle doit être démocratiquement formulée.

Conclure

« Que peut exiger et garantir une société démocratique, sachant que les citoyens ont parfois des règles particulières, dont celles qui leur viennent de leur religion ? »

> La société doit garantir que, si tout citoyen peut adhérer librement à une religion, les règles particulières de cette religion ne peuvent s'imposer aux autres citoyens

On peut obtenir amicalement mais on ne peut pas exiger le congé de sa propre religion, comme celui du Shabbat.

Un adulte peut prendre un congé non-payé lors de fêtes religieuses.

L'école est obligatoire tous les jours prévus au calendrier scolaire.

L'activité sportive fait partie de l'instruction et la natation doit être obligatoire pour toutes les petites filles.

Lorsque le bourgmestre d'une commune demande à une future mariée : Voulez-vous prendre pour époux… il doit garantir que c'est un libre choix.

On doit pouvoir manger, fumer ou boire librement à une terrasse, même pendant le Ramadan.

(On peut ajouter, en extension de dilemmes, qu'il y aura parfois des attitudes conviviales : *être discret et empathique, près de quelqu'un qui fait l'effort de jeûner quel que soit son motif, aller parler aux parents d'une fillette qu'on ne laisse pas aller à la natation pour leur expliquer qu'elle sera respectée dans sa pudeur…*)

> La société doit garantir que, si tout citoyen peut adhérer librement à une religion, tout citoyen et média peut critiquer ces religions

On peut dénoncer, manifester contre la politique de l'Eglise catholique à l'égard de l'homosexualité ou de la contraception (c'est d'ailleurs grâce à ces critiques que la doctrine évolue). On doit dénoncer l'irrespect des droits démocratiques, comme l'égalité hommes-femmes, même si c'est une religion qui le justifie. On ne peut pas permettre une coutume qui est illégale civilement (comme la polygamie).

Tout citoyen, tout média peut critiquer tel ou tel travers d'une religion.

> La société peut garantir qu'on limite la présence des religions à l'espace privé :

On est parfois fier et heureux de montrer son attachement à une religion. Il est d'ailleurs intéressant de comprendre cet attachement et ces autres points de vue.

Les religions peuvent avoir leur place dans des débats, comme dans des émissions de radio... Dès l'école on pourrait aussi apprendre davantage des différentes religions, cela avec la garantie qu'il n'y ait aucun prosélytisme.

En revanche, la société cherche des formules équitables pour limiter la présence de signes religieux. Si on peut en porter dans la rue, se promener dans la tenue qu'on souhaite (pourvu qu'elle soit dite décente d'une part, et qu'elle permette de reconnaître la personne d'autre part), il semble juste de rester neutre, de ne pas afficher de signes religieux dans une fonction de l'espace public (à un guichet d'une administration publique, comme enseignant, au Parlement…). En réalité, les règles et les lois ne sont pas toujours claires.

Dossier pédagogique

À propos de *critiquer / se moquer* et des limites probables dans les intentions

Les élèves peuvent souligner une différence entre « critiquer » et « se moquer ». Ils poseront des hypothèses de différenciation. Ils poseront sans doute que se moquer est outrageant, humiliant. On observera des caricatures du pape ou de Jésus : *« Que visent ces caricatures ? Sont-elles outrageantes ou intolérantes à l'égard de la religion catholique ? »*

On en conclura qu'il s'agit essentiellement **:**

- non pas d'**outrager**, de **calomnier**, mais d'***utiliser le rire pour critiquer***
- non pas la religion globalement, mais un de ses aspects, *un travers*,
- non pour ridiculiser la religion encore moins les croyants, mais pour les *faire réfléchir*

Il reste que certaines caricatures, comme les blagues racontées, peuvent être de mauvais goût.

FAQ 1 n°8 p. 49

« Qu'est-ce que la diffamation, la calomnie et l'injure ? »

Aurait-il fallu poser des limites à la publication des caricatures de Mahomet ?

Atelier en « communauté de recherche philosophique »

> L'idée centrale est notée au tableau (ou une phrase rappelant les faits, ou une question centrale déjà posée), selon une formulation qui correspond bien à ce que la classe en a dit précédemment. Exemple d'idée centrale à reformuler :

« En France, en Belgique, dans une société démocratique, faudrait-il limiter la liberté d'expression ? Devrait-on limiter la critique et la représentation en image, parce qu'une loi coranique interdit la représentation du prophète ? »

> Préparation individuelle en drama

« Le Parlement belge a décidé de réfléchir aux lois sur la liberté d'expression à partir des assassinats djihadistes. Je suis parlementaire et je suis désigné pour préparer des questions pour faire avancer le débat en commission. Je demande qu'on discute des questions suivantes :

……. / ……. / ……. »

Chaque élève prépare ses questions personnelles.

« La commission parlementaire me demande de présenter mon avis sur une de ces questions :

À mon avis, …… »

Cette préparation individuelle est gardée pour la fin.

> Questionner collectivement, en commençant par un tour de parole où chacun pose sa question si elle est nouvelle, clarifie ou nuance si elle rejoint une question posée précédemment.

> Expliciter les questions, questionner les présupposés, groupe puis choisir démocratiquement une question à discuter collectivement.

> Discuter :

Pendant la discussion, l'enseignant fait viser un niveau plus philosophique :

- aide à découvrir les implications logiques,
- demande de définir *(qu'est-ce que c'est le… dont tu parles ?)*,

- incite à ne pas émettre de simples opinions, mais à clarifier des raisons ou des références *(comment sais-tu cela ? d'où te vient cette idée ?)*,
- reformule certaines idées pour les faire apparaître plus clairement,
- demande de distinguer *(tu peux préciser la différence qu'il y a entre… et… ?)*
- fait envisager des conséquences *(est ce que ça veut dire qu'alors…)*,
- fait illustrer par des exemples, nuancer par des contre-exemples *(vois-tu une situation où cette idée ne serait pas juste ?)*,

Il fait réfléchir en coopération :

- demande de lier les interventions *(peux-tu dire à partir de quelle intervention tu dis cela ?)*
- fait reformuler la pensée d'un autre *(tu dis que tu es d'accord avec X, tu peux redire sur quoi ?)*
- demande d'apporter de nouveaux arguments à la proposition d'un autre *(tu reprends l'idée de Y, tu peux dire quelles bonnes raisons tu y vois toi ?)*

> Rédiger collectivement une synthèse. : À *la question « … » le groupe a construit pour réponse que …*

Chacun va relire sa réponse personnelle en préparation et comparer : *Ce que la discussion m'a appris :…*

Des observateurs peuvent donner leur perception de la qualité de la discussion.

Synthétiser ce qu'on a découvert et éventuellement reposer une nouvelle question plus au cœur du sujet.

Pour aller plus loin : une question

« Quels sont les droits d'un croyant qui souhaite se passer de certaines pratiques prescrites (explicitement ou non) par la religion en laquelle il croit ? »

Envisager le problème sensible de l'attitude de la société quand une règle religieuse empêche un de ses adhérents de mener sa vie comme il le souhaite.

Réunir quelques exemples où la liberté d'une personne est menacée du fait de son appartenance religieuse et débattre (en veillant d'élargir à diverses religions). Par exemple :

- Auparavant, un enseignant catholique qui divorçait pouvait perdre non seulement sa place dans l'Eglise, mais aussi son poste dans l'enseignement libre.
- Une adolescente d'une famille de Témoins de Jéhovah est amenée à confesser publiquement ses fautes au Temple, en termes humiliants, lorsqu'on découvre qu'elle a eu un petit ami dont l'oblige à se séparer.
- L'écrivain et journaliste algérien Kamel Daoud*, finaliste du prix Goncourt pour son livre Meursault, contre-enquête, est victime d'une fatwa lancée le 16 décembre 2014 par un imam intégriste appelant à son meurtre.
- L'écrivain marocain Abdellah Taïa, doit s'exiler pour vivre son homosexualité, exprimer sa croyance mais sa liberté de pratiquer différemment sa religion…

*http://www.courrierinternational.com/article/2014/12/19/appel-au-meurtre-de-kamel-daoud-penser-sera-bientot-un-crime

3.8. Créer une caricature en classe

Appliquer la liberté d'expression en inventant, en créant des critiques dans l'esprit de la caricature, pour ironiser à partir d'une pratique culturelle.

Réalisation

Si le climat de la classe est assez serein et rigoureux à l'abord de ces questions, surtout en sections artistiques ou littéraires, l'enseignant peut proposer une création. Les élèves pourront réaliser librement un pamphlet moqueur, une caricature, un collage inspiré de pubs avec slogan…
Les appartenances sur la sellette seront prudemment choisies par l'enseignant*.
La consigne sera : « Une réalisation qui permette de rire pour réfléchir ».
Les créations seront présentées ensuite à la classe et commentées : défauts, qualités, censures ou améliorations possibles.

Pour aller plus loin au plan: une interprétation politique

(Une interprétation historico-politique pour les élèves plus avancés ou pour l'enseignant.)

Résumé et extraits de *Critiques du totalitarisme*, Pierre Birnbaum**

Notre culture scolaire nous incite le plus souvent à attribuer les notions de dictature et de totalitarisme aux instances du pouvoir, aux dirigeants d'une société : Un pouvoir absolu, despotique, dictatorial, totalitaire. Le terme *totalitarisme* particulièrement est généralement appliqué à ces situations où le citoyen est dirigé mais aussi surveillé d'en haut, soumis au contrôle dans son quotidien, sa culture, sa pensée-même. Des visions mythiques amènent à représenter ce rapport, notamment avec le totalitarisme nazi, comme dans les films de Fritz Lang. Or, même sous le nazisme et en partie en Union Soviétique, il est apparu que :

« Le totalitarisme se trouve au contraire expliqué par la permanence de relations sociales communautaires qui favoriseraient la formation d'un « totalitarisme par le bas » (…)

La sociologie électorale récente a démontré avec force que ce sont tout au contraire [au contraire des grandes métropoles atomisées confrontées au chômage croissant] les campagnes et les petites villes généralement de religion protestante qui ont mis le plus grand empressement à suivre Hitler : fortement organisées de manière collective, elles sont néanmoins coupées, « segmentées » du centre politique (…) »

Des historiens contemporains, ont approfondi cette perception plus sociologique d'une mobilisation totalitaire, d'autant plus attentifs à ce facteur qu'ils en interprétaient le phénomène de nos jours :

« Dans ce sens, on peut comprendre que de nos jours certains puissent voir aussi dans quelques mouvement néo-islamiques les prémisses d'une mobilisation totalitaire qui, même si elle n'a que peu de rapport avec les totalitarismes européens de l'entre-deux-guerres, n'en apparaît pas moins comme une sorte de « totalitarisme par le bas » au fondement communautaire et où le lien social s'identifierait à l'identification collective religieuse vécue sur le mode organiciste, c'est-à-dire « totaliste », peu propice à la différenciation pluraliste des sociétés préoccupées davantage par la survie des libertés. »

*cf : appartenances évoquées plus haut : le végétarisme, l'art contemporain

**Nouvelle histoire des idées politiques, 5.3.1, dir. Pascal Ory, Hachette 1987

4. La « tolérance »

4.1. La tolérance et moi

S'impliquer personnellement face au choix de la tolérance.

Écriture personnelle ou collective

> Écrire, éventuellement sous forme graphique ou poétique (individuellement) ou au tableau en 3 volets, avec la technique du mur du silence :

J'aime… *Je tolère …* *Je ne tolère pas …*

L'enseignant peut amener des thèmes supplémentaires. Par exemple :

Une critique personnelle, des propos d'extrême-droite d'un professeur, une déclaration d'amour, certaines caricatures de Mahomet, un film pornographique, un film érotique, le port d'une burka, des seins nus à la plage…

> Puis soit :
Classer et confronter des points de vue en « jalons de dialogue » :
- Se déplacer au tableau individuellement (un par rangée jusqu'à une dizaine de réactions)
- Y entourer en vert un exemple pour lequel on est d'accord (d'aimer, de tolérer ou de ne pas tolérer telle chose), et en rouge un exemple pour lequel on n'est pas d'accord.
- Déterminer quelques exemples pour lesquels il y a beaucoup de réactions positives ou négatives.
- Répondre en « jalons de dialogue » pour mieux expliquer sa convergence ou sa divergence de point de vue.
  Exemples :
  Les divergences peuvent dépendre du contexte auquel on pense. Ainsi, une critique personnelle peut être intéressante, et même « aimée » venant d'un professeur qu'on apprécie pour sa compétence ; tandis qu'elle sera non tolérée par quelqu'un qui n'a pas participé au travail commun.
  Les divergences peuvent aussi, dans le même contexte, dépendre de notre « seuil de tolérance ». Dès qu'on n'aime pas certaines paroles ou certains actes, dans cette « zone à problème » c'est la hauteur de notre seuil de tolérance qui fait soit refuser soit laisser dire ou faire.

> Soit :

Enchaîner directement sur l'évocation personnelle qui suit (rappel : sans permettre de jugement) pour ne débattre qu'ensuite.

Evocations personnelles en cercle de parole

« *Je peux vous parler d'une attitude, d'un comportement que je n'aime pas mais que je tolère …* »

Introduction
Il nous arrive de ne pas adhérer à une attitude, de ne pas être d'accord avec un comportement ou avec une opinion. Il se peut alors que, néanmoins, nous décidions de ne pas nous y opposer mais d'être « tolérant ». Vous pourriez raconter une fois où cela vous est arrivé et évoquer les circonstances, les raisons qui vous ont amené à cette attitude et ce que vous avez ressenti et pensé.

Échange
L'animateur donne son propre témoignage (authentique mais simple et accessible). Puis il invite ceux qui le désirent à prendre la parole

Intégration cognitive
- Certaines interventions ont-elles des points communs ? Lesquelles ?
- Quelles sont les interventions qui diffèrent ?
- Qu'avez-vous mieux compris ou appris à partir de ce cercle ?

> On remarquera peut-être que dans certaines situations l'attitude de tolérance est un choix conscient : on décide ne pas s'opposer, on est tolérant parce qu'on juge que c'est préférable et on peut en formuler de bonnes raisons.
> Dans d'autres situations on tolère « contraint et forcé », parfois pour le regard des autres, mais aussi par un rapport de force, par timidité, …
> On remarquera les différences de ressenti : on peut s'en sentir bien, être content d'avoir toléré ; ou on peut aussi s'en sentir mal à l'aise, en porte-à-faux avec ses opinions.
> On butera sans doute sur l'interprétation du mot « tolérance » : on verra qu'il s'agit bien pour certaines situations d'accepter du bout des lèvres, pour d'autres d'accepter réellement, et de situations intermédiaires.

4.2. Clarifier la notion de « tolérance »

Expliciter les notions abordées en cercle de parole autour de la *tolérance.*

« *Quels seraient les mots et les expressions utilisés ici qu'on gagnerait à clarifier pour pouvoir discuter ?* » « *Comment maintenant définir la valeur de tolérance ?* »

Respect ? Empathie ? Sympathie ? Compréhension ? Vivre-ensemble ?

S'interroger sur ces notions et s'arrêter à ce dernier terme plus présent à l'heure actuelle, se demander pourquoi.

Classement d'exemples

Classer par paliers, du plus élémentaire au plus ouvert.

« *Être tolérant, c'est quoi par exemple ?* ». Les élèves formulent et classent des exemples.
- La tolérance comme acceptation du bout des lèvres, parfois méprisante où l'on accepte parce qu'on n'ose pas ou qu'on se retient d'exclure : « *Je te tolère dans ma*

classe, installe-toi là, au fond. »
- La tolérance comme un garde-fou, une vigilance qu'on se donne pour ne pas être autoritaire : « *Je suis tolérante parce que je me connais : dans l'enthousiasme de mes convictions, j'ai une furieuse envie d'avoir raison et de donner tort à ceux qui pensent le contraire. Alors je m'oblige à écouter l'opinion opposée.* »
- La tolérance comme une attention aux différences et aux désaccords qui font réfléchir, une valeur de liberté commune, qui enrichit le vivre-ensemble « *Je tolère les idées de mon voisin quand nous discutons de la politique communale, il a parfois de bonnes idées malgré qu'il soit d'un autre parti que le mien* ». « *Les débats contradictoires sont nécessaires avant de voter.* »

Synthèse

Observer la relativité des seuils de tolérance
Observer que la diversité des seuils de tolérance dépend des personnes mais aussi du domaine et du contexte.

Remarquer la nécessité de parfois mieux différencier, dans la formulation qu'on en donne, l'acte de la personne qui l'accomplit.
Observer qu'un contexte de crise et de peur, comme le contexte actuel autour des convictions religieuses et des réactions violentes, fait naître une polarisation des points de vue, une diminution de la tolérance, ce qui est dommageable pour la société.

Définir en synthèse
Formuler le point commun des définitions apportées.
Au minimum : la tolérance c'est n'être pas excluant ou exclusif, pas autoritaire, pas **sectaire**, pas **fanatique**, c'est au moins respecter la diversité, et parfois l'apprécier,.

FAQ 2 n°4, 5, 6, 7, 8 p. 55

A propos de l'Islam

4.3. Aborder l'intolérance :

Recherches dans l'histoire et l'actualité

En lien avec l'histoire, rechercher des exemples d'intolérances.

Par exemple :

- Galilée, homme de science (1564-1642), après audaces et obstination dans ses recherches, abjure face à l'intolérance religieuse catholique, l'Eglise ne pouvant pas admettre que la Terre ne soit pas le centre de l'Univers : « Et je jure qu'à l'avenir, je ne dirai ni n'affirmerai jamais plus, ni verbalement ni par écrit, des choses qui puissent me rendre suspect d'hérésie ».
- La pièce d'Arthur Miller, Les sorcières de Salem, retrace l'histoire de John et Élisabeth Proctor, victime de l'intolérance d'une Église en 1692, à Salem, Massachusetts.
- Dans la période actuelle : le blogueur saoudien Raïf Badawi menacé de flagellation.

Observer des points communs entre ces intolérances, souvent des sociétés théocratiques.

4.4. Concevoir et choisir des limites à la tolérance

Lecture et débat ou atelier philo

À partir d'un extrait de texte :
- Cueillette de questions, classement et choix collectif.
- Puis discussion à visée philosophique.
- Et/ou texte personnel, sur une question commune ou choisie par chacun.

« Tolérer » est-ce suffisant ?
« *«Vertu mineure», disait Jankélévitch. C'est qu'elle nous ressemble. «Tolérer n'est évidemment pas un idéal*, remarquait déjà Abauzit, *ce n'est pas un maximum, c'est un minimum.» Bien sûr, mais c'est mieux que rien ou que son contraire ! Que le respect ou l'amour vaillent mieux, c'est entendu. Si le mot de* tolérance *s'est pourtant imposé, c'est sans doute que d'amour ou de respect chacun se sent trop peu capable**. »

- *Qu'est-ce que le « respect » ajoute à la « tolérance » ? Qu'est-ce qui est exigé quand on dit « je veux qu'on me respecte » ? En quoi la « tolérance » pourrait-elle ou non répondre à cette demande ?*

Quelles limites à la tolérance ?
« Si l'on est d'une tolérance absolue, même envers les intolérants, et qu'on ne défende pas la société tolérante contre leurs assauts, les tolérants seront anéantis, et avec eux la tolérance. »
(Karl Popper, *La société ouverte et ses ennemis*)

« [Poussée à la limite, la tolérance] *finirait par se nier elle-même* »
(V. Jankélévitch, *Traité des vertus*)

« La même foi, qui est pour certains une stimulation poétique qui spiritualise leur vie vers plus d'humanité et de compréhension, fonctionne dans d'autres cas comme un obscurantisme fanatique poussant à l'extermination et à la persécution implacables de ses semblables. »
(Fernando Savater, *La vie éternelle, Éloge des incrédules*, trad. de l'espagnol, éd. du Seuil, 2009, p. 150)

- *Permettre à toutes les convictions de coexister, est-ce tolérer aussi des intégrismes ?*
- *Dans quelle mesure devrait-on rester tolérant à l'égard des intolérants ?*
- *Les religions peuvent-elles être tolérantes à l'égard de…, de…, de… ?*

Faudrait-il « tolérer des intolérants » ?
Prendre position pour ou contre la tolérance et/ou argumenter à partir d'un questionnement d'exemples préparé par l'enseignant.

> 1e méthode, pour une prise de position visible par tous : **Choix forcé**
- Tracer une ligne au sol d'un local assez grand pour s'y déplacer rapidement. D'un côté de la ligne ce sera : tolérer. De l'autre côté de la ligne ce sera : refuser.
- À l'énoncé d'un item, les élèves se placent dans la zone correspondant à leur choix (Ceux qui ne peuvent se prononcer se placent sur la ligne)

*Trois premières citations extraites d'André Comte-Sponville, Petit traité des grandes vertus (PUF/Perspectives Critiques, 1re édition 1995) p. 213, 227

Questions pouvant amener une prise de position pour ou contre :
Devrait-on tolérer oui ou non :

Des références publiques au nazisme ? Le droit de certaines religions à l'égard des apostats ou autres punitions ? Le droit de parents d'exercer de la maltraitance ? Des coutumes comme l'excision des femmes ?*

Faudrait-il tolérer les discours de l'extrême-droite ? Faudrait-il tolérer des appels à la violence émis dans un contexte religieux ? La violence conjugale ? Des mariages forcés ? Des inégalités flagrantes entre hommes et femmes ?…

> 2e méthode, pour un échange d'arguments rapide, discret, par tous : **causeuses**
- S'installer sur les chaises en deux cercles concentriques, chaque chaise du cercle intérieur tournée vers sa voisine du cercle extérieur.
- Un signal est donné pour que tous ceux qui sont dans le cercle extérieur se déplacent d'une ou deux places vers la gauche. Et dans les paires ainsi formées on s'écoute (passivement) à tour de rôle donner ses arguments.
- Toutes les 5 minutes, on se déplace à nouveau. Cela permet 3 ou 4 échanges.

Devrait-on tolérer des intolérants :

Malgré la liberté d'expression, refuser les références au nazisme ?

Malgré la liberté du chef de famille, s'engager contre de la maltraitance, s'engager pour l'égalité des garçons et des filles ?

Malgré la liberté religieuse contrôler qu'il n'y ait pas d'appel à la violence ?

Malgré la liberté d'opinion politique, ne pas inviter l'extrême-droite à une manifestation solidaire (où on clame : Je suis Charlie, Je suis juif, je suis flic) ?

Terminer en plénière
- Reformuler librement : *« Un raisonnement différent du mien qui m'a (surpris, intéressé…) »*. La reformulation pouvant être rectifiée par celui qui a tenu ce raisonnement.
- Synthétiser : Repérer les arguments significatifs pour ou contre la tolérance.
- Conclure en généralisant aux questions :
  Devrait-on tolérer des intolérants ?

Lectures sur le droit à l'indifférence

> Ouvrir une piste complémentaire à la tolérance : *le droit à l'indifférence…*

Éventuellement, selon les discussions dans la classe :
« Et si le droit à la différence était parfois remplacé par le droit à l'indifférence ? »
Au lieu de respecter ou de tolérer des différences, pour éviter que ces différences enferment dans une appartenance radicale, pour ne pas figer les identités :
On pourrait n'accorder aucune importance à ces différences qui divisent. Ainsi, transformer autant que possible le droit à la différence en *droit à l'indifférence.* On pourrait au moins aller au-delà des apparences et des préjugés, moins étiqueter, stigmatiser…
Cette piste pose comme préalable la double nécessité d'un état laïque et de la reconnaissance de la liberté personnelle.

Dossier pédagogique

« Les homosexuels ne devraient pas chercher le droit à la différence mais à l'indifférence comme le dit Pascal Sevran, écrivain et animateur de télévision française, lui-même homosexuel.
La véritable émancipation consiste moins à s›engouffrer dans une catégorie qu›à échapper à toutes. »*

« Minorités visibles, je réclame le droit à l'indifférence ethnique
(…) J'ose espérer que les institutions cessent enfin de me présenter à tout bout de champ des formulaires où il faut cocher des cases bien carrées et remplir des petits vides bien soulignés.
De grâce ! Je renonce à toute discrimination positive ! Je renonce au droit de porter le kirpan, au droit de brandir le coran, au droit de porter le crucifix, au droit de tripoter un chapelet, au droit de manger halal, au droit d'appartenir à une ethnie, au droit de promener ma vache sacrée sur la rue sainte Catherine un jour de vente de trottoir, au droit d'appartenir à une communauté culturelle, au droit de fêter ma fête païenne au parc de mon quartier avec mes amis « ethniques ».
*Je revendique le droit à « l'indifférence », le droit à être ignoré, le droit à « l'invisibilité », le droit à la mécréance, le droit à n'être enfin personne de particulier, le droit de donner à mon fils un plat de poutine pour le repas communautaire de son école. Je revendique le droit de ne rien revendiquer d'ethnique, rien de religieux, rien de communautaire, et ce dans l'indifférence générale. Dois-je aller en cours pour cela** ? »*

> Chercher des exemples comme :
Ne plus mentionner l'origine lorsqu'il s'agit d'une personne belge ? Ne plus identifier une personne au nom arabe comme « musulman » ou même « d'origine musulmane » ?

Pouvoir parler d'une personne sans la situer dans sa religion ou son athéisme, sans mentionner ses préférences sexuelles, sans définir sa couleur de peau… ?

*Jean-Claude Guillebaud : http://www.ledevoir.com/2003/08/05/33232.html

**http://www.penseurslibresfloratristan.asso.fr/textes/Communautarisme%20au%20Canada.pdf

5. La laïcité

En conclusion pour consolider la vie en commun en société.

5.1 Qu'est-ce que la laïcité ?

Définir la *laïcité* et se questionner

Mur du silence

Exprimer ses représentations initiales : *La laïcité ?*

Information et questionnement

> Comparer les représentations avec :
- Une définition à propos de la laïcité en Belgique.
- Une observation de la diversité selon les pays :
  Certains Etats, bien que démocratiques, ne reconnaissent pas la laïcité politique : *c'est le cas des pays où une religion est « religion d'état » comme au Maroc ou en Israël.*
  Il y a des paradoxes : aux Etats-Unis, le président prend ses fonctions en jurant sur la Bible, tout en citant la liberté religieuse comme un des fondements de la constitution américaine.
  Certains Etats, comme la Belgique, ont évolué vers une certaine laïcité tout en conservant une présence du religieux dans le public (cérémonies officielles avec rituels religieux, subventions privilégiées à des églises, ...).
  En France, la laïcité est un pilier de la République. Elle sous-tendait déjà l'esprit des Lumières et de la révolution de 1789. Les lois Ferry, en 1881-82, ont institué la gratuité et la *laïcité de l'école publique.* En 1905, une loi a énoncé clairement la séparation des Églises et de l'État.
  (Une référence : Guy Haarscher, *La laïcité*, PUF, Que Sais-Je, 4e éd. 2008.)

> Se poser des questions :
Rassembler les questions ouvertes, plus philosophiques, pour y revenir en fin de ce parcours.

5.2 La laïcité avec les Lumières

Fonder la notion de laïcité à l'aide des textes fondamentaux

Lectures et atelier philo

Le retour aux Lumières peut être plus approfondi s'il est accompagné par les cours d'histoire et/ou de français.
Ces démonstrations des Lumières permettent de prendre du recul, de reconsidérer l'actualité à la lueur de l'histoire de la démocratie et de situer la réflexion dans un cadre universel.
Un atelier-philo peut suivre la lecture.

Dossier pédagogique

> Voltaire, qui n'est pas athée mais déiste écrit :
Voltaire n'est pas confronté aux protagonistes actuels, il convoque des Japonais, Chinois, Siamois, Mogol ou Malabare qui se conduiraient au mépris du droit humain. Cette impression de distance ou d'irréalité rend la chute du récit saisissante…
« Le droit naturel est celui que la nature indique à tous les hommes. Vous avez élevé votre enfant, il vous doit du respect comme à son père, de la reconnaissance comme à son bienfaiteur. Vous avez droit aux productions de la terre que vous avez cultivée par vos mains. Vous avez donné et reçu une promesse, elle doit être tenue.

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que sur ce droit de nature ; et le grand principe, le principe universel de l'un et de l'autre, est, dans toute la terre : « Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît. » Or on ne voit pas comment, suivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre : « Crois ce que je crois, et ce que tu ne peux croire, ou tu périras. » C'est ce qu'on dit en Portugal, en Espagne, à Goa. On se contente à présent, dans quelques autres pays, de dire : « Crois, ou je t'abhorre ; crois, ou je te ferai tout le mal que je pourrai ; monstre, tu 'as pas ma religion, tu n'as donc point de religion ; il faut que tu sois en horreur à tes voisins, à ta ville, à ta province. »

S'il était de droit humain de se conduire ainsi, il faudrait donc que le Japonais détestât le Chinois, qui aurait en exécration le Siamois ; celui-ci poursuivrait les Gangarides, qui tomberaient sur les habitants de l'Indus ; un Mogol arracherait le cœur au premier Malabare qu'il trouverait ; le Malabare pourrait égorger le Persan, qui pourrait massacrer le Turc ; et tous ensemble se jetteraient sur les chrétiens qui se sont si longtemps dévorés les uns les autres.

Le droit à l'intolérance est donc absurde et barbare, c'est le droit des tigres ; et il est bien plus horrible, car les tigres ne déchirent que pour manger, et nous nous sommes exterminés pour des paragraphes. »*

> Diderot va plus loin en déclarant son athéisme :
Lecture d'extraits de *Pour une morale de l'athéisme, Entretien d'un philosophe avec la Maréchale*** : une plaidoirie engagée contre les injustices et les désordres causés par le dogmatisme religieux. Lire à haute voix peut être plus motivant et enrichir le texte en le disant sur le ton du badinage entre la Maréchale, parfois naïve parfois vive ou même ironique, et Crudeli alias Diderot, offensif mais joyeux, non prosélyte.
« Crudeli. Ainsi vous êtes persuadée que la religion a plus d'avantages que d'inconvénients, et c'est pour cela que vous l'appelez un bien ?

La Maréchale. Oui.

Crudeli. Pour moi, je ne doute point que votre intendant ne vous vole un peu moins la veille de Pâques que le lendemain des fêtes, et que, de temps en temps, la religion n'empêche nombre de petits maux et ne produise nombre de petits biens.

La Maréchale. Petit à petit, cela fait somme.

Crudeli. Mais croyez-vous que les terribles ravages qu'elle a causés dans les temps passés, et qu'elle causera dans les temps à venir, soient suffisamment compensés par ces guenilleux avantages ? Songez qu'elle a créé et qu'elle perpétue la plus violente antipathie entre les nations. Il n'y a pas un musulman qui n'imaginât faire une action agréable à Dieu et au saint Prophète en exterminant tous les chrétiens, qui, de leur côté, ne sont guère plus tolérants. Songez qu'elle a créé et qu'elle

*Voltaire, Traité sur la Tolérance, Chapitre VI Si l'intolérance est de droit naturel et de droit humain, 1763

** 1796, Mille et une nuits, 2007

perpétue, dans une même contrée, des divisions qui se sont rarement éteintes sans effusion de sang. Notre histoire ne nous en offre que de trop récents et trop funestes exemples. Songez qu'elle a créé et qu'elle perpétue dans la société, entre les citoyens, et dans la famille, entre les proches, les haines les plus fortes et les plus constantes. Le Christ a dit qu'il était venu pour séparer l'époux de la femme, la mère de ses enfants, le frère de la sœur, l'ami de l'ami ; et sa prédiction ne s'est que trop fidèlement accomplie.

La Maréchale. Voilà bien les abus, mais ce n'est pas la chose.

Crudeli. C'est la chose si les abus en sont inséparables. »

(pp. 16-18)

« CRUDELI. (…) Il y a dans les livres inspirés deux morales : l'une générale et commune à toutes les nations, à tous les cultes, et qu'on suit à peu près ; une autre, propre à chaque nation et à chaque culte, à laquelle on croit, qu'on prêche dans les temples, qu'on préconise dans les maisons, et qu'on ne suit point du tout.

LA MARÉCHALE. Et d'où vient cette bizarrerie ?

CRUDELI. De ce qu'il est impossible d'assujettir un peuple à une règle qui ne convient qu'à quelques hommes mélancoliques, qui l'ont calquée sur leur caractère. Il en est des religions comme des constitutions monastiques, qui toutes se relâchent avec le temps. Ce sont des folies qui ne peuvent tenir contre l'impulsion constante de la nature, qui nous ramène sous sa loi. Et faites que le bien des particuliers soit si étroitement lié avec le bien général, qu'un citoyen ne puisse presque pas nuire à la société sans se nuire à lui-même ; assurez à la vertu sa récompense, comme vous avez assuré à la méchanceté son châtiment ; que sans aucune distinction de culte, dans quelque condition que le mérite se trouve, il conduise aux grandes places de l'État ; et ne comptez plus sur d'autres méchants que sur un petit nombre d'hommes, qu'une nature perverse que rien ne peut corriger entraîne au vice. Madame la maréchale, la tentation est trop proche ; et l'enfer est trop loin : n'attendez rien qui vaille la peine qu'un sage législateur s'en occupe, d'un système d'opinions bizarres qui n'en impose qu'aux enfants ; qui encourage au crime par la commodité des expiations ; qui envoie le coupable demander pardon à Dieu de l'injure faite à l'homme, et qui avilit l'ordre des devoirs naturels et moraux, en le subordonnant à un ordre de devoirs chimériques.

LA MARÉCHALE. Je ne vous comprends pas.

CRUDELI. Je m'explique : mais il me semble que voilà le carrosse de M. le maréchal, qui rentre fort à propos pour m'empêcher de dire une sottise.

LA MARÉCHALE. Dites, dites votre sottise, je ne l'entendrai pas ; je me suis accoutumée à n'entendre que ce qui me plaît. »

(pp. 24-26)

« LA MARÉCHALE. Vous n›avez pas, à ce que je vois, la manie du prosélytisme.

CRUDELI. Aucunement.

LA MARÉCHALE. Je vous en estime davantage.

CRUDELI. Je permets à chacun de penser à sa manière, pourvu qu'on me laisse penser à la mienne (…) »

(p. 29)

5.3. Réflexions pour la laïcité d'aujourd'hui

Saisir les enjeux actuels à partir de recherches dans la presse

ATELIER PHILO à partir de textes actuels tirés des médias :

- Lecture individuelle avec annotations de mots-clés qui sensibilisent.
- Mur du silence pour y montrer ce qu'on retient qui pose question dans le contexte actuel à propos de la laïcité.
- Transformation collective des annotations en questions.
- Sélection de questions plus philosophiques : questions dont on peut discuter sans tabou mais en argumentant rationnellement, questions ouvertes et sans réponse définie préalablement (même si l'auteur du texte dit ou suggère sa propre réponse).
- Choix d'une question et discussion à visée philosophique.

L'enseignant pourra donner la consigne de repérer dans la presse tout article qui fait avancer la réflexion. Par exemple :
« Au-delà des divergences, la voix unifiée des communautés musulmanes belges. …
50 associations, 20 citoyens actifs, tous musulmans s'unissent pour faire entendre ensemble leur voix. Dans sa diversité, la communauté fait front « contre la radicalisation et pour la citoyenneté : (…) Mais que dit au fond cette déclaration ? L'objectif commun est, selon le communiqué, « de réfléchir sur le mieux vivre-ensemble mais aussi de promouvoir un islam généreux qui nourrit harmonieusement l'ensemble de la société […] et contribue activement à la cohésion sociale » »*

Autres extraits (disponibles sur internet) :

Averroès [philosophe arabe andalou du XIIe siècle] a été en réalité un des précurseurs de la pensée laïque, à une époque où l'Europe était ravagée par des conflits religieux. Et beaucoup d'Européens étaient hostiles à sa profonde pensée philosophique, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les religions, les unes et les autres n'étant que différentes manières d'atteindre Dieu. Ainsi donc, le vrai début de la laïcité était peut-être constitutivement arabe et philosophiquement musulman (…).
*Y a-t-il une meilleure solution que de séparer la religion de la politique, en assurant à tous – croyants et non-croyants – les mêmes droits** ?*

*Le principe de laïcité place la liberté de conscience (celle d'avoir ou non une religion) en amont et au-dessus de ce qu'on appelle dans certains pays la " liberté religieuse " (celle de pouvoir choisir une religion pourvu qu'on en ait une). En ce sens, la laïcité n'est pas une option spirituelle parmi d'autres, elle est ce qui rend possible leur coexistence, car ce qui est commun en droit à tous les hommes doit avoir le pas sur ce qui les sépare en fait***.*

*(…) c'est le pouvoir de déterminer l'espace public, la nature des lois qui est refusé à la religion. L'espace civil est celui des particularités collectives tandis que l'espace public est celui de leur coexistence, par l'égalité devant la loi. Il ne s'agit pas de cantonner les croyances dans les salons, de réprimer pour préserver l'espace public en termes de rue / place, mais de dire que la structuration de l'État et la loi s'appliquent à tous****.*

*Journal Le Soir, 27 janvier 2014

**(L'islam en débat « Laïcité », ce mot qui fâche -Ibtihal Al-Khatib, Le Courrier international. Publié le 9.10.2014 dans Al-Quds Al-Arabi (extraits) Londres

http://www.courrierinternational.com/article/2014/11/13/laicite-ce-mot-qui-fache

*** L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque, Rapport de Régis Debray, février 2002, http://media.education.gouv.fr/file/91/4/5914.pdf

****Conversation avec Régis Debray à l'Université de Montréal, 10 octobre 2003, http://www.sens-public.org/spip.php?article54#

Dossier pédagogique

Ce n'est pas être antimusulman que de s'opposer au salafisme djihadiste, ce n'est pas être antiaméricain que de s'opposer aux invasions catastrophiques des États-Unis au Proche-Orient qui ont engendré beaucoup de maux auxquels nous sommes confrontés, ce n'est pas être antichrétien que de s'opposer à l'intégrisme catholique ou protestant, sortons de ces faux débats.*

(…) 1905, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ça ne s'est pas fait non plus en toute amitié avec le monde catholique… Tout cela est parfaitement normal. Il faut l'assumer.
- La laïcité peut-elle se décréter?
Oui. Ça a l'air paradoxal. Je crois qu'elle doit se décréter, parce que c'est une affirmation d'Etat. Aucune société n'est laïque spontanément. Nous sommes tous portés par des intolérances, des irritations. Nous voulons tous nos privilèges, nos groupes de convictions… La société, c'est un peu la guerre de tous contre tous. L'Etat, c'est-à-dire l'intérêt général, est là pour essayer de pacifier, de coordonner ces tiraillements. Oui, il faut un Etat pour qu'il y ait une laïcité, et donc des lois.
- Comment expliquez-vous que, dans les pays arabes, certains dénoncent aujourd'hui la France comme antimusulmane?
D'abord, il faut se rappeler que toute action suscite une réaction. Lorsque vous voulez barrer la route au fanatisme, il est normal que les fanatiques ne soient pas contents. Et puis, il y a un immense malentendu avec le monde arabo-musulman : le voile n'est absolument pas interdit en France! D'ailleurs, je ne sais pas si cela relève de la part de certains du malentendu ou de la malveillance, mais il est pourtant clair que ce dont il est question dans l'affaire du voile, c'est de l'école, et pas de la religion. Le voile n'est interdit ni dans la rue ni dans les supermarchés! Il s'agit seulement de préserver un espace des fureurs du monde et des passions. Cet espace, c'est l'école, et cela relève d'une tradition républicaine. L'idée est de préserver la liberté des élèves. Ce n'est aucunement une restriction de la liberté religieuse, et jamais la France n'a été si attentive au fait musulman que maintenant.
- Au-delà de l'affrontement des fondamentalistes, craignez-vous un affrontement monde islamique-monde chrétien?
*Il faut tout faire pour qu'il n'ait pas lieu. C'était l'intérêt des déclarations du pape lorsqu'il s'est prononcé contre la guerre en Irak, ou de prises de position musulmanes, comme en Tunisie, en Algérie ou au Maroc, où le point de vue français est bien compris. La menace n'est pourtant pas écartée**.*

*Interview R. Debray France Culture, le 12 janvier 2015, http://www.lefigaro.fr/culture/2015/01/12/03004-20150112ART-FIG00270--charlie-hebdo-regis-debray-fustige-la-mondialisation.php

**Régis Debray, «La laïcité doit se décréter», article-interview d'Alain Louyot et Pierre Ganz, L'Express 15/01/2004

Ressource en didactique de la philosophie sur la *LAÏCITÉ* :

Michel Tozzi, *Un atelier philosophie autour de la laïcité au cycle 3 de l'école primaire et au collège*, http://www.philotozzi.com/articles/article288.htm

Dossier pédagogique

FAQ : v0.4

PARTIE I : La liberté d'expression

1. Qu'est-ce que la liberté d'expression et d'opinion ?

La liberté d'expression est le droit pour toute personne de penser comme elle le souhaite et de pouvoir exprimer ses opinions par tous les moyens qu'elle juge opportun, dans les domaines de la politique, de la philosophie, de la religion, de la morale...

C'est un droit acquis au terme de la révolution des Lumières sous l'Ancien Régime, qui fut consacré par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Aujourd'hui, la liberté d'expression des opinions est une des premières libertés politiques et plus généralement des libertés fondamentales, entérinée par diverses législations et adaptée par chaque pays selon son régime politique et culturel.

2. Quelles sont les limites de la liberté d'expression ?

Au-delà de l'adage « *ma liberté s'arrête là où commence celle des autres* », la Cour Européenne des Droits de l'Homme a fixé plusieurs limites : ces restrictions doivent cependant être prévues par la loi. Il s'agit de trouver un équilibre permettant la coexistence de différentes libertés fondamentales.

- 1. Ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'autrui
- 2. Ne pas tenir certains propos interdits par la loi : l'incitation à la haine raciale, ethnique ou religieuse, l'apologie des crimes de guerre, les propos discriminatoires à raison d'orientations sexuelles ou d'un handicap, le négationnisme
- 3. Ne pas tenir de propos diffamatoire ou injurieux, qu'il s'agisse de personnes physiques, morales ou de courant d'idée ou d'opinion
- 4. Il existe également des limites spécifiques telles que le secret professionnel, le secret des affaires et le secret défense.
- 5. Certaines personnes, en raison de la fonction qu'elles occupent, sont tenues à un « devoir de réserve », de manière à ce que l'extériorisation de leurs opinions, notamment politiques, soit conforme aux intérêts du service public et à la dignité des fonctions occupées.

3. Que dit la loi en Belgique ?

La Constitution belge fait référence à la liberté d'expression en ses articles 19 et 25. L'article 19 énonce que « la *liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties* ». L'article 25 précise que « *la presse est libre ; la censure ne pourra jamais être établie* ».

4. Que dit la loi en Europe ?

L'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que « *Tout*

individu a droit à la liberté d'expression ». Néanmoins, cette résolution n'a pas de valeur juridique contraignante. La Convention européenne des Droits de l'Homme précise dans son article 10 :

- *1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.*
- *2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.*

La jurisprudence belge et européenne précise :

- La liberté d'expression concerne aussi bien le choix du support que le contenu du message
- Elle s'applique également aux idées qui heurtent, choquent ou inquiètent
- Le message peut être exprimé sous n'importe quelle forme (artistique ou symbolique)

5. Que dit la loi au niveau international ?

C'est le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, signé en 1966 et dont 167 Etats sont parties, qui fixe les limites de la liberté d'expression dans son article 19.

- 1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.
- 2. Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.
- 3. L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires :
  a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui ;
  b) À la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publique.

6. Peut-on dire tout et n'importe quoi sous couvert de la liberté d'expression ?

Non ! La liberté d'expression permet d'exprimer beaucoup de pensées mais pas toutes. L'incitation à la haine fait partie des limites à cette liberté. En Belgique, trois lois fixent les limites :

- La loi anti-racisme (30.07.1981, dite Loi Moureaux. Texte complet **ici**.)
- La loi anti-discrimination (10.05.2007. Texte complet **ici**)
- La loi anti-négationnisme (23.03.1995. Texte complet **ici**)

Ces lois répriment donc à titre de délit (et donc passible de poursuites et de peines judiciaires allant jusqu'à la prison ferme) les propos :

- Qui incitent à la haine, à la violence, motivés par la xénophobie ou le racisme, envers une personne ou un groupe de personnes.
- Qui incitent à la discrimination en raison de l'âge, de l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique, l'origine sociale.
- Qui nient, minimisent, justifient ou approuvent le génocide commis par le régime nazi durant la Deuxième Guerre Mondiale.

En Belgique, les propos racistes, négationnistes ou discriminants ne sont donc pas considérés comme une opinion mais comme un délit.

7. Pourquoi la liberté d'expression est-elle importante ?

La liberté d'expression est un concept étroitement lié à la notion de démocratie et à celle de liberté de la presse.

- Elle est essentielle afin de réaliser l'épanouissement personnel des individus
- Elle est importante dans la recherche de la vérité et l'approfondissement du savoir
- Elle permet aux individus de participer aux processus de prise de décision
- Elle permet à une société d'être stable et flexible

8. Qu'est-ce que la diffamation, la calomnie et l'injure ?

La diffamation est définie comme « *l'imputation méchante, à une personne, d'un fait précis qui est de nature à porter atteinte à l'honneur de cette personne ou à l'exposer au mépris public* ». La calomnie diffère légèrement, la nuance portant sur la possibilité de prouver légalement le bien-fondé des dires de l'accusé. L'injure porte sur le fait de divulguer une information imprécise portant atteinte à l'honneur d'un tiers.

Le Code Pénal belge les prohibe en ce qu'ils constituent une atteinte du droit au respect de la vie privée, en ce qu'ils peuvent ternir la réputation ou attenter à l'honneur de la victime. Ils sont passibles de peines allant jusqu'à l'emprisonnement et l'amende.

9. Qu'est-ce que le blasphème ?

Le blasphème est une parole outrageant le sacré, la divinité ; une parole impie considérée comme une injure et déclarée comme telle par les autorités religieuses. Le blasphème ne peut donc être considéré comme un délit qu'au sein d'une communauté partageant les mêmes croyances. Mais par définition, pour blasphémer, il faut croire, il faut appartenir à la religion que l'on blasphème.

Le blasphème n'est pas illégal en Belgique, ni dans la majorité des pays démocratiques européens, bien que certaines exceptions existent. Par contre, dans de nombreuses théocraties, le blasphème est souvent durement réprimé.

10. Qu'est-ce que le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme ?

- Le **racisme** est une idéologie qui, partant du postulat de l'existence de races humaines considère que certaines races sont intrinsèquement supérieures à d'autres. Cette idéologie peut entraîner une attitude d'hostilité ou de sympathie systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes.

- La **xénophobie** est une « hostilité à ce qui est étranger », plus précisément à l'égard d'un groupe de personnes ou d'un individu considéré comme étranger à son propre groupe. Principalement motivée par la peur de l'inconnu et de perdre sa propre identité, elle se détermine selon la nationalité, l'origine géographique, l'ethnie, la race présumée (notamment en fonction de la couleur de peau ou du faciès), la culture, la religion, etc.

- L'**antisémitisme** est le nom donné de nos jours à la discrimination et à l'hostilité manifestée à l'encontre des juifs en tant que groupe ethnique, religieux ou racial. Il s'agit d'une forme de racisme dirigée nominalement contre les peuples sémites, regroupés en tant que tels sur base de critères linguistiques, mais ne visant en réalité que les Juifs, visant à remplacer l'antijudaïsme dans une Europe qui, suite à l'héritage des Lumières, préconise l'égalité de ses citoyens indépendamment de leur religion.

11. Qu'est-ce que la liberté de pensée et la liberté de conscience ?

La liberté de pensée est le droit que possède chacun d'employer comme il l'entend ses facultés réflexives, à l'aide de sa raison critique, mais aussi de ses émotions ou ses potentialités créatrices. C'est le droit d'avoir sur tous sujets, des idées, des avis, des opinions personnelles, des convictions, des croyances.

La liberté de pensée est constitutive de la liberté de conscience. La liberté de conscience est souvent mal comprise en étant réduite au « fort intérieur », simple fait de penser ce que l'on veut sans l'exprimer publiquement. C'est évidemment insuffisant car personne ne peut savoir ce qui « se passe dans la tête » d'une autre personne. L'important est bien la liberté publique de conscience.

Ces définitions mettent en lumière l'existence de deux sphères distinctes : celles du « privé » qui relève de l'intime ; et celle du « public » qui relève du social et du démocratique. Dans l'espace public, la liberté d'expression se voit imposer des limites (voir supra).

La « liberté religieuse » découle de la liberté de conscience. Mais même si la formule est d'usage courant, il est impropre de parler de « liberté religieuse », qui serait en quelque sorte plus importante que les autres libertés. Ce sont les libertés de religion qui font partie des libertés publiques garanties par l'Etat (comme la liberté de conscience), émanation de la souveraineté du peuple, et non l'inverse.

12. Pourquoi Dieudonné est-il condamné alors que Charlie Hebdo ne l'est pas ?

Il est nécessaire de rappeler que Charlie Hebdo s'est retrouvé de nombreuses fois devant les tribunaux, et a d'ailleurs été condamné et censuré à plusieurs reprises (environ 50 procès entre 1992 et 2014, dont certains perdus. Une analyse complète est disponible **ici**).

Les réponses à cette question se trouvent en partie dans les limites à la liberté d'expression fixées par la loi (voir supra). La liberté d'expression ne permet pas d'appeler publiquement à la mort d'autrui, ni de faire l'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, ni d'appeler à la haine contre un groupe ethnique ou nationale. On ne peut pas non plus user de la liberté d'expression pour appeler à la haine ou à la violence envers un sexe, une orientation sexuelle ou un handicap.

Mais dans le cas de Dieudonné ou de Charlie Hebdo, la situation a trait à un cas complexe : celui de l'humour, et de ses limites. Il appartient souvent aux juges de décider de ce qui relève de la liberté de caricature et du droit à la satire dans le cadre de la liberté d'expression.

En 2007, Charlie Hebdo devaient répondre devant la justice des caricatures de Mahomet qu'il avait publiées dans ses éditions. Le tribunal avait rendu le jugement suivant :

« *Attendu que le genre littéraire de la caricature, bien que délibérément provocant, participe à ce titre à la liberté d'expression et de communication des pensées et des opinions (…) ; attendu qu'ainsi, en dépit du caractère choquant, voire blessant, de cette caricature pour la sensibilité des musulmans, le contexte et les circonstances de sa publication dans le journal "Charlie Hebdo", apparaissent exclusifs de toute volonté délibérée d'offenser directement et gratuitement l'ensemble des musulmans ; que les limites admissibles de la liberté d'expression n'ont donc pas été dépassées (…)* »

On peut donc user du registre de la satire et de la caricature, dans certaines limites. Dont l'une est de ne pas s'en prendre spécifiquement à un groupe donné de manière gratuite et répétitive.

Dans le cas de Dieudonné, la justice a été appelée à plusieurs reprises à trancher. Et elle n'a pas systématiquement donné tort à l'humoriste. Ainsi a-t-il été condamné à plusieurs reprises pour « *diffamation, injure et provocation à la haine raciale* » (no-

vembre 2007, novembre 2012), ou pour « *contestation de crimes contre l'humanité, diffamation raciale, provocation à la haine raciale et injure publique* » (février 2014).

Mais dans d'autres cas, il a été relaxé : en 2004 d'une accusation d'apologie de terrorisme, en 2007 pour un sketch intitulé « Isra-Heil ». En 2012, la justice a refusé d'interdire un film du comique, malgré une plainte de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra).

En plaidant pour l'interdiction de ses spectacles fin 2013, le gouvernement Ayrault avait cependant franchi une barrière symbolique, en interdisant a priori une expression publique. Néanmoins, le Conseil d'Etat lui avait finalement donné raison, considérant que « *la mise en place de forces de police ne [pouvait] suffire à prévenir des atteintes à l'ordre public de la nature de celles, en cause en l'espèce, qui consistent à provoquer à la haine et la discrimination raciales* ». « *On se trompe en pensant qu'on va régler la question à partir d'interdictions strictement juridiques* », estimait alors la Ligue des droits de l'homme.

13. Qu'est-ce que la caricature ?

La presse qui est le symbole même de la liberté fondamentale du droit d'expression, use de ce moyen pour informer, dénoncer, mettre en avant des évènements, des personnages ou des courants de pensée.

La caricature ou le dessin de presse dénonce alors l'injustice, les abus, l'incohérence de manière satyrique (moqueuse) avec humour, des sujets délicats, dangereux là où les autres types de média TV, radio, Presse écrite ne peuvent pas toujours l'aborder. Les images utilisent un langage universel, elles transmettent des messages par le biais de symboles que tous peuvent comprendre. Le dessin de presse ou caricature a souvent pour obstacle la censure, certains gouvernements, organes politiques, culturels ou religieux cherchent à faire retirer, à annuler ces images ou dessins qui annoncent une vérité, ou des informations qui pourraient les entâcher, les salir ou les desservir. Souvent, ces journaux se retrouvent devant les tribunaux pour défendre leur liberté d'expression. De nos jours, il existe aussi des mouvements violents comme les différents terrorismes qui cherchent à tout prix à menacer et à détruire cette liberté de la presse et de l'expression parce que les journalistes dénoncent leur barbarie et leur absurdité.

Dossier pédagogique

14. Quelle est la situation de la liberté de la presse au niveau mondial ?

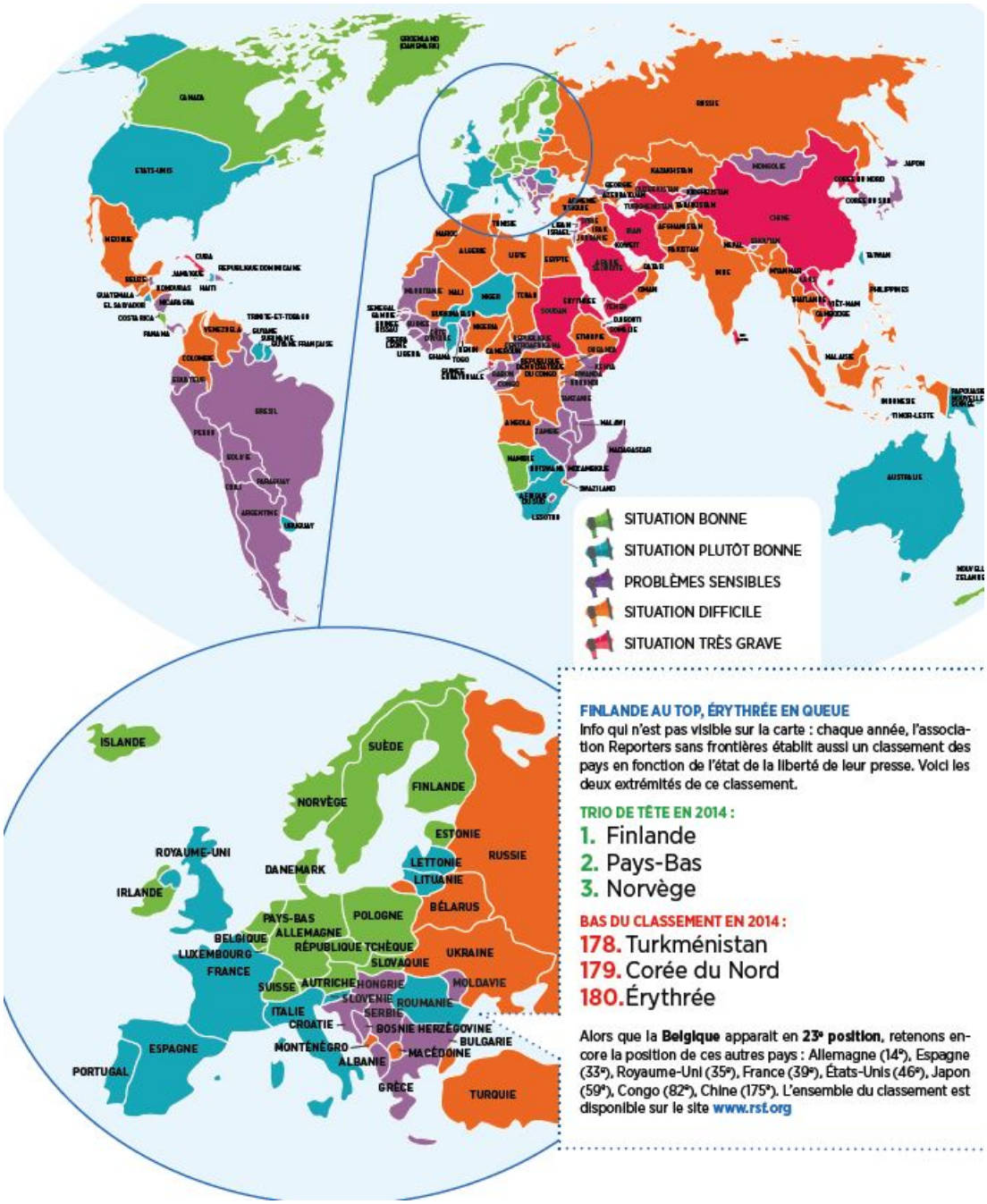

FINLANDE AU TOP, ÉRYTHRÉE EN QUEUE

Info qui n'est pas visible sur la carte : chaque année, l'association Reporters sans frontières établit aussi un classement des pays en fonction de l'état de la liberté de leur presse. Voici les deux extrémités de ce classement.

TRIO DE TÊTE EN 2014 :

1. Finlande
2. Pays-Bas
3. Norvège

BAS DU CLASSEMENT EN 2014 :

178. Turkménistan
179. Corée du Nord
180. Érythrée

Alors que la **Belgique** apparait en **23e position**, retenons encore la position de ces autres pays : Allemagne (14e), Espagne (33e), Royaume-Uni (35e), France (39e), États-Unis (46e), Japon (59e), Congo (82e), Chine (175e). L'ensemble du classement est disponible sur le site www.rsf.org

Analyse de la carte : Tour du monde de la liberté de la presse

> 180 pays, classés du vert au rouge

La carte ci-dessus nous montre l'état de la liberté de la presse, pays par pays. Tous ont été coloriés selon que la situation dans le pays est bonne (en vert), plutôt bonne (bleu), moyenne (mauve), difficile (orange) et très grave (rouge).

> Zoom sur 3 mauvais élèves

- **La Syrie** : la situation de la liberté de la presse est très grave, essentiellement à cause de la guerre. Dans pareil cas, les journalistes sont en difficulté et ne peuvent plus faire correctement leur boulot. L'explication ? Les dirigeants veulent contrôler les informations et empêcher que certaines d'entre elles soient diffusées.
- **La Corée du Nord** : là-bas aussi, la situation de la presse est dramatique, mais pour d'autres raisons. Ce pays est une dictature : son président interdit à sa population, et aussi à ses journalistes, de penser différemment de lui, notamment en pratiquant la censure.
- **Les États-Unis** : bien que la liberté de la presse soit « plutôt bonne » dans ce pays, elle s'est dégradée ces dernières années. La raison ? Pour protéger le pays contre le terrorisme, des mesures ont été prises pour surveiller davantage les journalistes et la façon dont ils travaillent.

> La méthode

Cette carte a été établie par l'association Reporters sans frontières. Elle tient compte du nombre de journalistes tués ou emprisonnés en 2014, mais aussi des conditions dans lesquelles ils travaillent, notamment au fait qu'ils soient ou non soumis à la censure par les dirigeants.

15. Pour aller plus loin...

Voici 3 documents qui permettent d'approfondir la thématique de la liberté d'expression.

- **C'est quoi la liberté d'expression (VIDEO)**
  https://www.youtube.com/watch?v=dTYhbMx_6fk
- **Dossier pédagogique d'Amnesty sur la liberté d'expression et la liberté de la presse**
  Très bien fait, beaux exemples et nombreux cas concrets pour illustrer les lois.
  www.amnestyinternational.be/doc/IMG/pdf/dossier_peda_2011.pdf
- **Documentaire « Fini de rire » d'ARTE (2012) avec dossier pédagogique**
  http://www.arte.tv/guide/fr/046174-000/fini-de-rire

PARTIE 2 : À propos de l'Islam

1. Qu'est-ce que l'Islam ?

C'est la religion musulmane, basée sur le Coran. C'est une croyance et non un régime politique, sauf dans le cas des théocraties dont les partisans affirment que le religieux doit prévaloir au politique et à la démocratie.

2. Qu'est-ce que le Coran ?

C'est le livre sacré de l'Islam, qui regroupe les paroles d'Allah, révélées au prophète Mahomet par l'archange Gabriel.

3. Qu'est-ce qu'un musulman ?

C'est un croyant qui se réclame de la religion islamique.

4. Qu'est-ce qu'un Islamiste ?

C'est un croyant qui utilise la religion à des fins non religieuses, pour la propagande ou la politique par exemple.

5. Qu'est-ce qu'un « fondamentaliste » ?

C'est un croyant qui retourne aux fondements de la religion, avec souvent des excès dans la rigueur.

6. Qu'est-ce qu'un « salafiste » ?

C'est la traduction arabe de « fondamentaliste » (voir ci-dessus). C'est un mouvement basé sur une interprétation stricte des règles de l'Islam, il vise à revitaliser les préceptes antiques (non sans entrer en conflit avec les valeurs démocratiques modernes).

7. Qu'est-ce qu'un intégriste ?

C'est celui qui fait de sa croyance et de sa foi un dogme qu'il veut imposer aux autres

8. Qu'est-ce qu'un Taliban ?

Littéralement, ce sont des étudiants afghans en science coranique devenus soldats.

9. Qu'est-ce que le chiisme et le sunnisme ?

Ce sont deux courants distincts au sein de l'Islam. La rupture provient d'une querelle de succession après la mort du prophète Mahomet. Les chiites sont minoritaires, tandis que les sunnites représentent 90% des musulmans. Il existe aussi une troisième branche, le Kharidjisme, qui ne représente que 1% ou 2% des musulmans.

10. Qu'est-ce qu'un djihadiste ?

C'est le tenant de la guerre sainte dans le mauvais sens du terme. En effet, le djihad (la Guerre Sainte) c'est d'abord et surtout la guerre contre ses mauvais penchants intérieurs, qui veut dire « dépassement de soi ». Mais le Djihad ne légitime pas la notion de martyre et encore moins les attentats ou le terrorisme : les autorités religieuses musulmanes condamnent la violence, au nom de l'interdiction de tuer des innocents, de se suicider et de provoquer le chaos.

11. Quels sont les fondements de la religion musulmane ?

Ce sont les 5 piliers de l'Islam, que tout musulman se doit de respecter.

- 1. La Chahada : la profession de foi « Il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah et Mahomet est son prophète »
- 2. La Salat : la prière 5 fois par jour à heures fixes
- 3. Le Ramadan : le jeûne pendant un mois, ne rien manger, ni boire, du lever au coucher du soleil
- 4. La Zakat : l'aumône annuelle aux pauvres, charité et solidarité
- 5. Le Hadj : le pèlerinage à la Mecque pour ceux qui en ont les moyens, doit être effectué au moins une fois au cours de la vie

12. Quels sont les interdits de la religion musulmane ?

Il y a beaucoup de confusion et de fausses informations quant à ce que la religion islamique permet (halal) ou proscrit (haram). Tout ce qui enivre (alcool…) est interdit explicitement, de même que les viandes considérées comme impures comme le porc, ainsi que les charognes et le sang. Par contre, le sport, la danse, le chant, l'homosexualité, etc. ne souffrent d'aucun interdit clairement exprimé dans le Coran. Tout est affaire d'interprétations ultérieures. Si l'interdiction de manger du porc ou de consommer de l'alcool sont relativement anecdotiques, tout ce qui concerne le statut de la femme, la liberté d'expression ou plus généralement l'application de la charia est de nature à susciter la plus grande méfiance de la part des pays occidentaux.

13. Qu'est-ce que la charia ?

Au sens large, c'est d'abord observer les préceptes du Coran, et du Prophète, et les appliquer in situ. Cela pose certains problèmes importants avec nos mœurs actuelles, notamment concernant le droit des femmes. Les conservateurs musulmans estiment que la charia est fixe et qu'on doit adopter des textes écrits il y a 14 siècles. Les réformateurs considèrent que l'on peut la faire évoluer en respectant à la fois les valeurs modernes et les enseignements de l'Islam.

14. Qu'est-ce qu'une fatwa ?

C'est un avis juridique autorisé sur une question particulière ayant presque force de loi dans certains pays théocratiques comme l'Arabie Saoudite ou l'Iran. Une fatwa n'est pas forcément une condamnation. Il s'agit d'un avis religieux pouvant porter sur des domaines variés : les règles fiscales, les pratiques rituelles ou encore l'alimentation.

15. Quelle est la place de l'interprétation des textes ?

Selon Malek Chebel, islamologue : « Vous ne pouvez pas appliquer universellement ce qui a été fait au temps du Prophète (…). Donc il faut un conseil des sages qui apprécie si telle ou telle situation est comparable à la situation de l'époque. Par exemple, au VIIe siècle, il a été décrété que quiconque volait devait avoir la main coupée, et dans certains pays, on la coupe encore au XXIe siècle !!! »

16. Peut-on représenter le prophète ?

Même si c'est l'usage communément admis par les musulmans, il n'y a pas un seul texte, un seul mot sur l'interdiction de représenter le Prophète ou Dieu.

17. Le voile est-il obligatoire ?

Rien ne dit que la femme doit être absolument voilée. C'est un cas d'ambiguïté religieuse, et la burqa, le haïk, sont des inventions modernes dans certains cas, et des habitudes culturelles propres à certains pays (Iran ou Afghanistan) dans d'autres cas. En effet, dans le Coran, il y a deux versets sur le sujet. Allah dit « Il vous est recommandé de voiler vos femmes pour qu'elles soient distinguées quand elles sont dans l'espace public ». La manière restrictive de lire ce passage est « Il vous est recommandé de voiler vos femmes ». Voilez vos femmes, oui mais quelles femmes ? Votre harem ? Vos femmes propres ou les femmes en général ? C'est un parfait exemple de la place laissée à l'interprétation et aux excès qu'elle peut engendrer.

PARTIE 3 : Sources

William BOURTON, Béatrice DELVAUX, Jean-François LAUWENS, Pascale MARTIN, « L'islam en question(s) », *Le Soir*, 14 et 15 février 2015, pp . 20-32

Bérangère DE VILLENAUT, « Liberté d'expression en Belgique : Une approche du cadre légal », dans Pax Christi, [en ligne]. http://paxchristiwb.be/publications/analyses/liberte-d-expression-en-belgique-une-approche-du-cadre-legal,0000449.html (consulté le 10 février 2015)

Laurence FABRY LORENZINI, « Dessin de presse et liberté d'expression » dans *Cartooning for peace*, [en ligne]. http://www.cartooningforpeace.org/download/support/20140503-GENEVE-DOSSIER%20PEDAGOGIQUE.pdf (consulté le 10 février 2015)

Damien LELOUP, Samuel LAURENT, « Charlie, Dieudonné… : quelles limites à la liberté d'expression ? », dans *Le Monde*. [en ligne] http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/01/14/de-charlie-a-dieudonne-jusqu-ou-va-la-liberte-d-expression_4555180_4355770.html#17dGdfctr2Uqbb1Z.99 (consulté le 10 février 2015)

ORPHYS, « C'est quoi la caricature ? », dans *Mon École*. [en ligne], http://monecole.fr/wp-content/uploads/2015/01/Cest-quoi-la-caricature-des-images-qui-parlent.pdf (consulté le 10 février 2015)

Gilles VAN KOTE, « Après les attentats : comprendre, approfondir et débattre », dans *Le Monde*. [en ligne] http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/01/30/apres-les-attentats-comprendre-approfondir-et-debattre_4566916_3232.html (consulté le 10 février 2015)

Julien VLASS, « Liberté d'expression: quelles sont les limites? Que dit la loi? » dans *RTBF*, [en ligne]. http://www.rtbf.be/info/societe/detail_liberte-d-expression-quelles-sont-les-limites-que-dit-la-loi?id=8722028 (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Existe-t-il des limites justifiées à la liberté d'expression et à la critique des religions», dans *La Laïcité à l'usage des éducateurs*. [en ligne] http://www.laicite-educateurs.org/article.php3?id_article=297 (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Après l'attentat, des outils éducatifs » dans *Media Animations*, [en ligne] http://www.media-animation.be/Apres-l-attentat-des-outils.html (consulté le 10 février 2015)

S.A « Découverte de la Coopération internationale », dans *Centre pour l'éducation et la sensibilisation à la coopération internationale*, [en ligne]. http://www.eduki.ch/fr/doc/Dossier_Liberte_Expression.pdf (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Comment aborder le drame Charlie-Hebdo avec ses élèves ? Documents », dans *Enseignons.be*, [en ligne]. http://www.enseignons.be/actualites/2015/01/08/comment-aborder-le-drame-charliehebdo-avec-ses-eleves-documents/ (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Dossier pédagogique : la liberté d'expression » dans *Amnesty International*, [en ligne]. http://www.amnestyinternational.be/doc/militer/militer-pres-de-chez-vous/les-groupes-ecoles/l-espace-enseignants/article/dossier-pedagogique-2011 (consulté le 10 février 2015)

S.A, « La liberté de pensée et la liberté d'expression », dans *La Laïcité à l'usage des éducateurs*. [en ligne] http://www.laicite-educateurs.org/rubrique.php3?id_rubrique=12 (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Liberté de conscience, liberté d'expression : des outils pédagogiques pour réfléchir avec les élèves sur Éduscol », dans *École des Lettres*, [en ligne]. http://www.eduki.ch/fr/doc/Dossier_Liberte_Expression.pdf (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Liberté de la presse », dans *Citoyens de demain*, [en ligne]. http://www.citoyendemain.net/pdf/agenda-presse.pdf/ (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Liberté d'expression et de manifestation de ses convictions », dans *Centre pour l'égalité des chances*. [en ligne] http://signes.diversite.be/indexaction=onderdeel&onderdeel=16&titel=Libert%C3%A9+d%E2%80%99expression+et+de+manifestation+de+ses+convictions.html (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Peut-on être condamné pour "délit de blasphème" ? », dans *La Laïcité à l'usage des éducateurs*. [en ligne], « http://www.laicite-educateurs.org/article.php3?id_article=14 (consulté le 10 février 2015)

Pierre-François DOCQUIR, « La liberté de la presse, ses restrictions et le juge », dans *Justice en ligne.be*, [en ligne] http://www.justice-en-ligne.be/rubrique277.html (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Ressources pédagogiques et liens internet » dans *Fédération populaire du mouve-*

ment complémentaire de l'école publique, [en ligne]. « http://www.fol22.com/Liberte-de-la-presse-d-expression.html#.VOS2BfmG99k » (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Quelques pistes pour parler de liberté d'expression », dans *Docs pour Docs*, [en ligne]. http://docpourdocs.fr/spip.php?breve830 (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Ressources pour aborder la liberté d'expression et les attentats récents », dans *Lire et faire lire*, [en ligne]. https://lireetfairelire22.wordpress.com/tag/presse/ (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Quelques ressources pédagogiques suite aux attentats, pour les éducateurs », dans CEMEA [en ligne]. http://enfants-medias.cemea.asso.fr/spip.php?article1312 (consulté le 10 février 2015)

S.A, « Pas de démocratie sans liberté de la presse », dans *Le Ligueur*, [en ligne]. https://www.laligue.be/leligueur/actujeunes/pas-de-democratie-sans-liberte-de-la-presse (consulté le 10 février 2015)